



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Catalogue des Normes Applicables aux Sapeurs Pompiers et à la Sécurité civile

Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises
Sous-direction des ressources, des compétences et de la doctrine d'emploi
Bureau de la Formation, des Techniques et des Équipements



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE
ET DE LA GESTION DES CRISES

Version Éditée le 27 août 2014

Table des matières

1- MATERIEL ROULANT

1.1- GENERAL

NF EN 1846-1
NF EN 1846-2+A1/IN1
NF EN 1846-3
XP CEN/TS 15989
XP S61-502
NF S61-503
EN ISO S61-510
NF X08-008

1.2- VEHICULES

NF EN 14043
NF EN 14044
NF EN 1789+A1
XP S61-512
NF S61-515
NF S61-517
NF S61-518
NF S61-527
NF S61-528
XP S61-547
NF S61-550
NF S63-110

Sommaire ^

2- MATERIEL PORTABLE	NF E29-572
2.1- GENERAL	NF S61-111
NF EN 2	NF S61-112/A1
2.2- EQUIPEMENT	NF S61-521
CWA 14747-1	NF S61-522
CWA 14747-2	NF S61-701
CWA 15832	
CWA 15833	
NF EN 13204+A1/IN1	
NF EN 13731	
NF EN 1147	
NF EN 1865-1	
NF EN 1865-2	
NF EN 1865-3	
NF EN 1865-4	
NF EN 1865-5	
NF EN 1866-1	
NF EN 1866-2	
NF EN 1866-3	
NF S61-919	
UTE C15-401	
NF EN 15182-1+A1	
NF EN 15182-2+A1	
NF EN 15182-3+A1	
NF EN 16712-1	
NF EN 16712-2	
NF EN 16712-3	
NF EN 60598-2-	
22+A1+A2	
NF EN 60598-1+A11	
NF EN 1028-1+A1	
NF EN 1085	
NF EN 12255-1	
NF EN 12255-10	
NF EN 12255-11	
NF EN 12255-12	
NF EN 12255-13	
NF EN 12255-14	
NF EN 12255-15	
NF EN 12255-16	
NF EN 12255-3	
NF EN 12255-4	
NF EN 12255-6	
NF EN 12255-7	
NF EN 12255-8	
NF EN 12255-9	
NF EN 12255-5	
NF EN ISO 14557/A1	
NF EN 15889	
NF EN 1947+A1	

[Sommaire ^](#)

3- NTIC

[Sommaire ^](#)

4- ATEX

NF EN 50050
NF EN 50271
NF EN 50495
NF EN 60079-1
NF EN 60079-10-1
NF EN 60079-10-2
NF EN 60079-11
NF EN 60079-13
NF EN 60079-14
NF EN 60079-15
NF EN 60079-17
NF EN 60079-18
NF EN 60079-19
NF EN 60079-2
NF EN 60079-20-1
NF EN 60079-25
NF EN 60079-26
NF EN 60079-27
NF EN 60079-28
NF EN 60079-29-1
NF EN 60079-29-2
NF EN 60079-29-4
NF EN 60079-30-1
NF EN 60079-30-2
NF EN 60079-31
NF EN 60079-33
NF EN 60079-5
NF EN 60079-6
NF EN 60079-7
NF EN 61241-11
NF EN 60079-0/A11

[Sommaire ^](#)

5- EPI

5.1- GENERAL

NF EN ISO 13688

5.2- TÊTE

NF EN 13911
NF EN 12492
NF EN 443
NF EN 1731
NF EN 397+A1
NF EN 16471
NF EN 16473

5.3- VOIES

RESPIRATOIRES

NF EN 12021
NF EN 13319
NF EN 13949
NF EN 14143
NF EN 144-3
NF EN 15333-1
NF EN 15333-2
NF EN 1972
NF EN 250
NF EN 14467
NF ISO 16900-1
NF ISO 16900-10
NF ISO 16900-11
NF ISO 16900-12
NF ISO 16900-13
NF ISO 16900-14
NF ISO 16900-3
NF ISO 16900-4
NF ISO 16900-6
NF ISO 16900-7
NF ISO 16900-8
NF ISO 16900-9
NF ISO 16975-1
NF ISO 16972
NF EN 137
NF EN 402
NF EN 145/A1
NF EN 14387+A1
NF EN 136
NF EN 143/A1
NF EN 140
NF EN 149+A1

5.4- JAMBES

NF EN ISO 20471
NF EN 381-8
NF EN 381-9
NF EN 381-2
NF EN 381-5
NF EN 381-10
NF EN 381-11

5.5- TRONC

NF EN 343+A1/IN1

5.6- MAIN

NF EN 374-1
NF EN 374-2
NF EN 374-3
NF EN 455-3
NF EN 374-1
NF EN 374-2
NF EN 374-3
NF EN 659+A1/IN1
NF EN 421
NF EN 12477/A1
NF EN 381-4
NF EN 381-7
ISO 15383
NF EN 60903
NF EN 388
NF EN 659+A1/IN1

5.7- CORPS

NF EN 358
CWA 15756
NF EN 1149-5
NF EN ISO 14116
NF EN 469/A1
NF EN 12275
NF EN 12277
NF EN 12278
NF EN 1891
NF EN 341
NF EN 353-1
NF EN 353-2
NF EN 354
NF EN 355
NF EN 358

NF EN 361

NF EN 362

NF EN 566

NF EN 567

NF EN 795

NF EN 813

NF EN 892

NF EN 958+A1/IN1

NF EN ISO 12402-2+A1

NF EN ISO 12402-3+A1

NF EN ISO 12402-4+A1

NF EN ISO 12402-5+A1

NF EN ISO 12402-8+A1

NF EN 12628

NF EN 13138-1

NF EN 13138-2

NF EN 14225-1

NF EN 14225-2

NF EN 14225-3

NF EN 14225-4

NF EN 14931

NF EN 1809

NF EN ISO 11611

NF EN 1486

NF EN ISO 11612

NF EN 15614

NF EN 13034+A1

NF EN ISO 13982-1+A1

NF EN 14126

NF EN 14605+A1/IN1

NF EN 16574

NF EN 943-1

NF EN 943-2

NF EN 1073-2

NF EN 16689

NF EN 14058

NF EN 343+A1/IN1

5.8- PIEDS

NF EN 381-3

NF EN ISO 20345

NF EN 15090

5.9- OUÏE

NF EN 352-2

NF EN 352-3

NF EN 458

[Sommaire ^](#)

1- MATERIEL ROULANT

1.1- Général

1.2- Véhicules

1,1- GENERAL

1-Matériel Roulant

1.1- Matériel Roulant - Général

NF EN 1846-1

07-Juillet 2011

Norme en vigueur

Intitulé

**Véhicules des services de secours et de lutte contre l'incendie - Partie 1 :
nomenclature et désignation -**

Description

« La présente Norme européenne établit une classification et définit des catégories qui sont fonction de l'utilisation et de la masse des véhicules des services de secours et de lutte contre l'incendie ; et elle fournit un système de désignation qui présente les différents critères retenus pour la caractérisation des véhicules. »

1-Matériel Roulant

1.1- Matériel Roulant - Général

NF EN 1846-2+A1/IN1

04-Avril 2013

Norme en vigueur

Intitulé

Véhicules des services de secours et de lutte contre l'incendie - Partie 2 : prescriptions communes - Sécurité et performances -

Description

« Le présent document spécifie les prescriptions communes de sécurité et les prescriptions communes (minimales) de performances pour les véhicules des services de secours et de lutte contre l'incendie, tels que désignés dans l'EN 1846-1. Lors de la rédaction de cette norme, il a été admis que le châssis cabine mis sur le marché (et les châssis construits sur les mêmes spécifications) qui sert de base aux véhicules de secours et de lutte contre l'incendie, offre un niveau de sécurité acceptable quant à leur usage de base pour les déplacements dans les limites spécifiées par le fabricant. C'est pourquoi la présente Norme européenne ne donne pas de prescriptions pour ce châssis. Le présent document traite de tous les phénomènes dangereux, situations et événement dangereux significatifs spécifiques aux véhicules des services de secours et de lutte contre l'incendie, lorsqu'ils sont utilisés normalement et dans des conditions de mauvaise utilisation qui sont raisonnablement prévisibles par le fabricant (voir Article 4). Des exigences complémentaires spécifiques aux moyens élévateurs aériens sont contenues dans les normes suivantes : EN 1777 : Bras Élévateur Aérien (BEA) des services d'incendie et de secours, EN 14043 : Échelles pivotantes à mouvements combinés, EN 14044 : Échelles pivotantes à mouvements séquentiels. Ces prescriptions spécifiques peuvent compléter ou modifier les prescriptions du présent document et ont priorité sur les prescriptions correspondantes de la présente norme sur le domaine public. Le présent document traite des véhicules de secours et de lutte contre l'incendie destinés à être utilisés dans une plage de température de - 15 °C à + 35 °C. »

1-Matériel Roulant

1.1- Matériel Roulant - Général

NF EN 1846-3

09-Septembre 2013

Norme en vigueur

Intitulé

**Véhicules des services de secours et de lutte contre l'incendie - Partie 3 :
équipements installés à demeure - Sécurité et performances -**

Description

« La présente partie de la présente Norme européenne spécifie les prescriptions minimales de sécurité et de performances de certains équipements optionnels spécifiques installés à demeure sur les véhicules des services de secours et de lutte contre l'incendie, mis en œuvre par des personnels qualifiés, tel que défini dans l'EN 1846-1 et spécifié dans l'EN 1846-2. Les équipements installés à demeure couverts par la présente partie de la présente Norme européenne sont donnés ci-dessous : installation d'eau ; installation d'additif ; lance-canon ; supports d'équipement ; systèmes porte berce avec bras hydraulique à crochet. Il convient d'utiliser la présente partie de la présente Norme européenne conjointement avec tout règlement national en vigueur pour les véhicules utilisant les voies publiques, ainsi que toute Directive EU et toute réglementation de l'AELE qui y est associée, concernant les véhicules et leurs équipements. Pour les besoins de la présente Norme européenne, la plage de température ambiante normale s'étend de - 15 °C à + 35 °C. Dans le cas d'utilisation à l'extérieur de cette plage de température, il convient que la plage de température particulière soit spécifiée par l'utilisateur et que le fabricant détermine par une appréciation des risques toutes les précautions supplémentaires nécessaires. »

1-Matériel Roulant

1.1- Matériel Roulant - Général

XP CEN/TS 15989

06-Juin 2010

Norme en vigueur

Intitulé

Véhicules de secours et équipement de lutte contre l'incendie - Symboles pour les commandes de l'opérateur et autres affichages

Description

« La présente spécification technique spécifie les symboles des dispositifs de commande et autres affichages propres aux véhicules de secours et équipements de lutte contre l'incendie. »

1-Matériel Roulant

1.1- Matériel Roulant - Général

XP S61-502

04-Avril 2011
Norme en vigueur

Intitulé

Équipement des services d'incendie et de secours - Support pour équipement amovible - Prescriptions de sécurité et de performances pour les systèmes d'assistance*

Description

« Le présent document s'applique aux systèmes d'assistance des supports mobiles d'équipement (par exemple dévidoir à roues, extincteurs, etc.) installés sur des véhicules des services d'incendie et de secours et de lutte contre l'incendie, pour répondre aux prescriptions de sécurité et de performances de la norme NF EN 1846-3. Il donne les méthodes de contrôle correspondantes. Il propose également, en Annexe B, les vérifications périodiques de ces systèmes d'assistance. Ces systèmes d'assistance sont des quasi-machines au sens de la Directive 2006/42/CE relative aux machines. »

1-Matériel Roulant

1.1- Matériel Roulant - Général

NF S61-503

04-Avril 2011
Norme en vigueur

Intitulé

Véhicules des services de secours et de lutte contre l'incendie - Signalisation complémentaire

Description

« Le présent document définit les caractéristiques et le positionnement des éléments rétro-réfléchissants destinés à renforcer la signalisation, tant de jour que de nuit, des engins des services d'incendie et de secours. La signalisation complémentaire rétro-réfléchissante avant, arrière et latérale, s'applique en priorité aux engins dont la mission principale est l'intervention sur la voie publique. Les autres engins peuvent également être équipés de signalisation conformément au présent document. »

1-Matériel Roulant

1.1- Matériel Roulant - Général

EN ISO S61-510

10-Octobre 2013

Norme en vigueur

Intitulé

Véhicules des services de secours et de lutte contre l'incendie - Prescriptions pour les éléments communs

Description

« Le présent document définit les caractéristiques des éléments communs obligatoires ou optionnels des engins des services d'incendie et de secours. Le présent document est à utiliser conjointement avec les normes NF EN 1846-2+A1:2013 et NF EN 1846-3:2013, ainsi qu'avec la ou les normes spécifiques lorsqu'elles existent. Le présent document n'est pas applicable aux engins qui ont été fabriqués avant la date de publication du présent document. »

1-Matériel Roulant

1.1- Matériel Roulant - Général

NF X08-008

02-Février 1972

Norme en vigueur

Intitulé

Couleurs - Rouge incendie.

Description

« La présente norme s'applique à la couleur des revêtements suivants : USAGE A - Revêtement externe des véhicules des services de secours et de lutte contre l'incendie ainsi que leurs accessoires extérieurs En ce qui concerne les véhicules des administrations publiques, cette couleur rouge ne devra pas être utilisée en totalité comme revêtement externe de véhicules autres que ceux désignés ci-dessus. USAGE B - Revêtement externe de tous les autres matériels de secours et de lutte contre l'incendie et leurs emplacements qui doivent être peints en rouge en application de normes ou réglementations particulières. Par exemple NF S 61-901 "Extincteurs mobiles - Généralités" »

1.2- VEHICULES

1-Matériel Roulant

1.2- Matériel Roulant - Véhicule

NF EN 14043

03-Mars 2014

Norme en vigueur

Intitulé

Moyens élévateurs aériens à l'usage des services de secours et de lutte contre l'incendie - Échelles pivotantes à mouvements combinés - Prescriptions de sécurité et de performances et méthodes d'essais - Moyens élévateurs aériens pour la lutte contre l'incendie

Description

« La présente Norme européenne spécifie les prescriptions de sécurité et de performances, et les méthodes d'essais applicables aux échelles pivotantes à mouvements combinés de classes 18, 24, 30 et supérieures à 30, jusqu'à 56, telles que définies au 3.13, manœuvrées par les sapeurs-pompiers et prévues pour la lutte contre l'incendie et le sauvetage de personnes. Les véhicules à échelle pivotante comprennent un châssis, une carrosserie et une structure extensible motorisée, sous la forme d'une échelle avec ou sans panier de secours. Les véhicules à échelle pivotante couverts par la présente Norme européenne ont un châssis automoteur dont le moteur assure la puissance nécessaire pour faire fonctionner l'échelle et permet de faire tous les mouvements opérationnels simultanément, sans restriction concernant l'angle du mouvement de rotation. »

1-Matériel Roulant

1.2- Matériel Roulant - Véhicule

NF EN 14044

03-Mars 2014

Norme en vigueur

Intitulé

Moyens élévateurs aériens à l'usage des services de secours et de lutte contre l'incendie - Échelles pivotantes à mouvements séquentiels - Prescriptions de sécurité et de performances et méthodes d'essais - Moyens élévateurs aériens pour la lutte contre l'incendie

Description

« La présente Norme européenne spécifie les prescriptions de sécurité et de performances, et les méthodes d'essais applicables aux échelles pivotantes à mouvements séquentiels de classes 18, 24, 30 et supérieures à 30, jusqu'à 56, telles que définies au 3.13, manœuvrées par les sapeurs-pompiers et prévues pour la lutte contre l'incendie et le sauvetage de personnes. Les véhicules à échelle pivotante comprennent un châssis, une carrosserie et une structure extensible motorisée, sous la forme d'une échelle avec ou sans panier de secours. Les véhicules à échelle pivotante couverts par la présente Norme européenne ont un châssis automoteur dont le moteur assure la puissance nécessaire pour faire fonctionner l'échelle. Ils ne permettent pas de faire simultanément des mouvements opérationnels. »

1-Matériel Roulant

1.2- Matériel Roulant - Véhicule

NF EN 1789+A1

06-Juin 2010

Norme en vigueur

Intitulé

Véhicules de transport sanitaire et leurs équipements - Ambulances routières

Description

« La présente Norme européenne définit les exigences concernant la conception, les méthodes d'essai, les performances et l'armement des ambulances routières utilisées pour le transport et le traitement des patients. Elle comporte des exigences relatives à la cellule sanitaire. La présente Norme européenne ne couvre pas les exigences pour l'approbation et l'immatriculation du véhicule ni la formation du personnel dont la responsabilité incombe à l'autorité/aux autorités du pays dans lequel l'ambulance doit être immatriculée. La présente Norme européenne s'applique aux ambulances routières capables de transporter au moins un patient sur un brancard. Des exigences sont définies pour des catégories d'ambulances routières basées sur l'ordre croissant du niveau de soins pouvant être prodigués à bord. Ce sont l'ambulance pour le transport des patients (types A1 et A2), l'ambulance de soins d'urgence (type B) et l'unité mobile de soins intensifs (type C). »

1-Matériel Roulant

1.2- Matériel Roulant - Véhicule

XP S61-512

04-Avril 2006

Norme en vigueur

Intitulé

Véhicules de services de secours et de lutte contre l'incendie - Engins de secours et d'extinction - Engins de types FPTLSR et FPTSR

Description

« En complément aux normes NF EN 1846-2:2002, NF EN 1846-2/A1:2005 et NF EN 1846-3:2003, le présent document définit les caractéristiques particulières des engins de secours et d'extinction, de types FPTLSR et FPTSR, destinés notamment aux opérations de secours routier et de sauvetage et à la lutte contre les feux de structure, ainsi que les essais auxquels ils doivent satisfaire. Il fournit, en outre, pour chaque type d'engin, la liste minimale des matériels d'intervention pour lesquels un volume doit être prévu et précise ceux obligatoirement fournis. Le présent document s'applique aux engins, de catégorie 1, suivants : - Fourgon-Pompe Tonne Léger de Secours Routier (FPTLSR) : engin de classe M ; - Fourgon-Pompe Tonne de Secours Routier (FPTSR) : engin de classe M ou S. Le présent document n'est pas applicable aux engins qui ont été fabriqués avant sa date de publication par AFNOR. »

1-Matériel Roulant

1.2- Matériel Roulant - Véhicule

NF S61-515

04-Avril 2006

En cours de Révision

Intitulé

Véhicules des services de secours et de lutte contre l'incendie - Engins de secours et d'extinction - Engins pompe : VPI/FPTL/FPT

Description

« En complément aux normes NF EN 1846-2:2002, NF EN 1846-2/A1:2005 et NF EN 1846-3:2003, le présent document définit les caractéristiques particulières des engins pompe de secours et d'extinction, de types VPI/FPTL/FPT, destinés notamment à la lutte contre les feux de structures, ainsi que les essais auxquels ils doivent satisfaire. Il fournit, en outre, pour chaque type d'engin, la liste minimale des matériels d'intervention, pour lesquels un volume doit être prévu, et précise ceux obligatoirement fournis. Le présent document s'applique aux engins, de catégories 1 ou 2, suivants : - Véhicules de Première Intervention (VPI) : engins pompe de classe L ; - Fourgons-Pompe Tonne Léger (FPTL) : engins pompe de classe M ; - Fourgon-Pompe Tonne (FPT) : engins pompe de classe M ou S. Le présent document n'est pas applicable aux engins qui ont été fabriqués avant sa date de publication par AFNOR. »

1-Matériel Roulant

1.2- Matériel Roulant - Véhicule

NF S61-517

03-Mars 2008

En cours de Révision

Intitulé

Véhicules des services de secours et de lutte contre l'incendie - Engins de secours et d'extinction - Camions citerne ruraux (CCR)

Description

« En complément aux normes NF EN 1846-2:2002, NF EN 1846-2/A1:2005, NF EN 1846-2/A2:2006 et NF EN 1846-3:2003, le présent document définit les caractéristiques particulières des camions citerne ruraux, utilisés notamment pour lutter contre les feux de structure et certains feux d'espace naturel, à l'exclusion des missions spécifiquement dévolues aux camions citerne feux de forêt (CCF) (voir NF S 61-518:2006), ainsi que les essais auxquels ils doivent satisfaire. Il fournit, en outre, pour chaque type d'engin, la liste minimale des matériels d'intervention, pour lesquels un volume doit être prévu, et précise ceux obligatoirement fournis (voir Annexe A). Le présent document s'applique aux engins suivants : Camions citerne ruraux moyens (CCRM) : 7,5 t " MTC " ou = 14 t, engins de classe M, catégorie 2 ; Camions citerne ruraux supers (CCRS) : MTC " 14 t, engins de classe S, catégorie 2. Le présent document n'est pas applicable aux engins qui ont été fabriqués avant sa date de publication par AFNOR. »

1-Matériel Roulant

1.2- Matériel Roulant - Véhicule

NF S61-518

12-Décembre 2012

Norme en vigueur

Intitulé

Véhicules des services de secours et de lutte contre l'incendie - Engins de secours et d'extinction - Engins pompe type CCF

Description

« En complément aux normes NF EN 1846-2:2009 et NF EN 1846-3+A1:2008, le présent document définit les caractéristiques particulières des engins pompe de secours et d'extinction, de type CCF, destinés notamment à la lutte contre les feux d'espaces naturels, ainsi que les essais auxquels ils doivent satisfaire. Il fournit, en outre la liste minimale des matériels d'intervention pour lesquels un volume doit être prévu et précise ceux obligatoirement fournis (voir Annexe A). Les catégories des châssis des CCF sont les suivantes : - MTC " ou = 7,5 t : catégorie 2 ou 3, classe L ; - 7,5 t " MTC " ou = 16 t : catégorie 3, classe M ; - MTC " 16 t : catégorie 2 ou 3, classe S. Le présent document traite les phénomènes dangereux, situations et événements dangereux significatifs spécifiques aux CCF créés par - un incendie ou une explosion ; - une défaillance ou un dysfonctionnement du système de commande ; - le retournement de l'engin ; lorsque les CCF sont utilisés normalement et dans les conditions prévues par le fabricant. Le présent document n'est pas applicable aux engins qui ont été fabriqués avant sa date de publication par AFNOR. »

1-Matériel Roulant

1.2- Matériel Roulant - Véhicule

NF S61-527

04-Avril 2006

En cours de Révision

Intitulé

Véhicules des services de secours et de lutte contre l'incendie - Véhicules techniques de secours et d'assistance - Véhicules de secours routier

Description

« En complément aux normes NF EN 1846-2:2002, NF EN 1846-2/A1:2005 et NF EN 1846-3:2003, le présent document définit les caractéristiques particulières des véhicules techniques de secours et d'assistance, notamment destinés aux opérations de secours routier et de sauvetage, ainsi que les essais auxquels ils doivent satisfaire. Il fournit, en outre, pour chaque type de véhicule, la liste minimale des matériels d'intervention pour lesquels un volume doit être prévu et précise ceux obligatoirement fournis (voir Annexe A). Le présent document s'applique aux véhicules de catégories 1 ou 2 suivants : - Véhicules de Secours Routier Léger (VSRL) : véhicules de classe L ; - Véhicules de Secours Routier Moyen (VSRM) : véhicules de classe M ; - Véhicules de Secours Routier Super (VSRS) : véhicules de classe S. Les véhicules couverts par le présent document n'ont pas pour vocation d'effectuer des opérations d'extinction hydraulique. Le présent document n'est pas applicable aux véhicules qui ont été fabriqués avant sa date de publication par AFNOR. »

1-Matériel Roulant

1.2- Matériel Roulant - Véhicule

NF S61-528

01-Janvier 2009

Norme en vigueur

Intitulé

Équipement des services d'incendie et de secours - Engins équipés d'un ensemble berce-cellule - Prescriptions de sécurité et de performances

Description

« En complément aux normes NF R 17-107:2001, NF R 17-108:2001, NF EN 1846-2:2002 et NF EN 1846-3:2003, le présent document définit les caractéristiques particulières des engins équipés d'une berce destinée à recevoir une cellule (par exemple : un plateau, une citerne, un caisson, etc.) destinés aux services d'incendie et de secours. Il définit également les classes des engins et des berces amovibles pour bras hydrauliques. Dans une même classe, il est possible de monter n'importe quelle cellule sur n'importe quel châssis adapté, ceci afin de faciliter l'interopérabilité des moyens des services d'incendie et de secours. »

1-Matériel Roulant

1.2- Matériel Roulant - Véhicule

XP S61-547

05-Mai 2007

Norme en vigueur

Intitulé

Équipements des services d'incendie et de secours - Dispositions particulières complémentaires pour les échelles pivotantes

Description

« Le présent document s'applique aux échelles pivotantes, utilisées par les services d'incendie et de secours, qui sont susceptibles d'être mises en œuvre pour effectuer, notamment, les opérations de lutte contre l'incendie et de protection des personnes, des biens et de l'environnement, conformément aux missions prévues dans les règlements opérationnels de leurs utilisateurs. Les échelles pivotantes comportent, notamment, un châssis automobile de catégorie 1 et de classe M ou S, selon la norme NF EN 1846-1:1998. Le présent document s'applique aux échelles pivotantes de classes 18, 24 ou 30, avec ou sans panier, telles que définies au 3.13 des normes NF EN 14043:2005 et NF EN 14044:2006. »

1-Matériel Roulant

1.2- Matériel Roulant - Véhicule

NF S61-550

10-Octobre 2012

Norme en vigueur

Intitulé

Équipements des services d'incendie et de secours - Dispositions particulières pour les bras élévateurs aériens (BEA)

Description

« En complément à la norme NF EN 1777:2010, le présent document définit les caractéristiques particulières des bras élévateurs aériens utilisés par les services d'incendie et de secours, qui sont susceptibles d'être mis en œuvre pour effectuer, notamment, les opérations de lutte contre l'incendie et de protection des personnes, des biens et de l'environnement, conformément aux missions prévues dans les règlements opérationnels de leurs utilisateurs. Ces engins comportent, notamment, un châssis automobile de catégorie 1 ou 2 et de classe M ou S, selon la norme NF EN 1846-1, et sont dotés d'une plate-forme pouvant transporter au moins deux personnes. Le terme "BEA" est utilisé pour faire référence aux équipements couverts par le présent document. Le présent document s'applique aux BEA de classes 18, 24 ou 30 telles que définies en 3.6. Il fournit, en outre, la liste minimale des matériels d'intervention pour lesquels un volume doit être prévu. »

1-Matériel Roulant

1.2- Matériel Roulant - Véhicule

NF S63-110

12-Décembre 2006

Norme en vigueur

Intitulé

Équipements des services d'incendie et de secours - Motopompes remorquables (MPR)

Description

« Le présent document définit les caractéristiques des motopompes remorquables, utilisées par les services d'incendie et de secours, et les prescriptions de sécurité qui leur sont applicables, ainsi que les essais auxquels ces motopompes sont soumises. Pour les besoins du présent document, la plage des températures ambiantes normales s'étend de -15 °C à + 35 °C. Les motopompes d'épuisement et les motopompes sans amorceur ne sont pas couvertes par le présent document. Le présent document ne s'applique pas aux motopompes remorquables qui ont été fabriquées avant sa date de publication par AFNOR. »

[Sommaire ^](#)

2- MATERIEL PORTABLE

2.1- Général

2.2- Équipement

2.1- GENERAL

2-Matériel Portable

2.1- Matériel Portable - Général

NF EN 2

01-Janvier 1993

Norme en vigueur

Intitulé

Classes de feux

Description

« Le présent document classifie en quatre catégories les différentes classes de feux qui peuvent être définies par la nature du combustible. Il est plus particulièrement adapté à la lutte contre l'incendie au moyen d'extincteurs. »

2.2- EQUIPEMENT

2-Matériel Portable

2.2- Matériel Portable - Équipement

Déminage

CWA 14747-1

06-Juin 2003

Norme en vigueur

Intitulé

Action humanitaire contre les mines - Essais et évaluation - Partie 1 : détecteur de métal -

Description

Aucune

2-Matériel Portable

2.2- Matériel Portable - Équipement

Déminage

CWA 14747-2

12-Décembre 2008

Norme en vigueur

Intitulé

Humanitarian mine action - Test and evaluation - Part 2 : soil characterization for metal detector and ground penetrating radar performance -

Description

Aucune

2-Matériel Portable

2.2- Matériel Portable - Équipement

Déminage

CWA 15832

04-Avril 2008

Norme en vigueur

Intitulé

Humanitarian mine action - Follow-on processes after the use of demining machines -

Description

Aucune

2-Matériel Portable

2.2- Matériel Portable - Équipement

Déminage

CWA 15833

04-Avril 2008

Norme en vigueur

Intitulé

Humanitarian mine action - Quality management - Quality assurance (QA) and quality control (QC) for mechanical demining -

Description

Aucune

2-Matériel Portable

2.2- Matériel Portable - Équipement

Des-incarcération

NF EN 13204+A1/IN1

07-Juillet 2012

Norme en vigueur

Intitulé

Matériels hydrauliques de dés-incarcération à double effet à usage des services d'incendie et de secours - Prescriptions de sécurité et de performance

Description

« Le présent document traite des prescriptions techniques destinées à minimiser les risques de survenue des phénomènes dangereux indiqués dans l'Article 4, qui peuvent se présenter pendant le fonctionnement et/ou la maintenance des matériels de dés-incarcération hydrauliques à double effet, lorsque ces opérations sont effectuées conformément aux indications du fabricant ou de son représentant agréé. Toutes les prescriptions de sécurité du présent document s'appliquent aux matériels de dés-incarcération hydrauliques à double effet fabriqués après sa date de publication. Les systèmes de dés-incarcération hydrauliques à double effet sont destinés aux services d'incendie et de secours, principalement pour découper, écarter ou pousser les parties structurelles des véhicules routiers, des bateaux, des trains et des avions, ainsi que des structures de construction impliquées dans les accidents. Comme défini dans l'Article 3, ces systèmes sont composés d'un bloc d'alimentation indépendant, de l'outil... »

2-Matériel Portable

2.2- Matériel Portable - Équipement

Des-incarcération

NF EN 13731

02-Février 2008

Norme en vigueur

Intitulé

Coussins de levage à l'usage des services d'incendie et de secours - Prescriptions de sécurité et de performances

Description

« La présente Norme européenne spécifie les prescriptions relatives aux coussins de levage gonflés à l'air comprimé et qui sont principalement utilisés par les services de secours et de lutte contre l'incendie. La présente Norme européenne s'applique aux coussins de levage ainsi qu'à certains ou à tous les composants suivants : flexible et raccords ; régulateurs ; dispositifs de commande manomètre ; soupape de sécurité ; coussin. La présente Norme européenne s'applique aux coussins de levage destinés à être utilisés dans des températures ambiantes comprises entre - 20 °C et + 55 °C. La présente Norme européenne traite de tous les phénomènes dangereux, situations et événements dangereux significatifs pendant la mise en service, le fonctionnement et la maintenance provenant des coussins de levage lorsqu'ils sont utilisés normalement et dans les conditions prévues par le constructeur (voir Article 4). La présente Norme européenne spécifie les prescriptions de performances minimales. »

2-Matériel Portable

2.2- Matériel Portable - Équipement

Échelle

NF EN 1147
08-Août 2010
Norme en vigueur

Intitulé

Échelles portables à l'usage des services d'incendie -

Description

La présente Norme européenne spécifie les exigences, méthodes d'essai et critères de performance concernant les échelles portables à l'usage des services d'incendie et de secours et des services connexes. Les essais décrits dans la présente Norme européenne sont des essais de type et non des essais périodiques. Les échelles non portables à l'usage des services d'incendie et de secours sont exclues de la présente norme.

2-Matériel Portable

2.2- Matériel Portable - Équipement

Équipement Transport

NF EN 1865-1

08-Août 2011

Norme en vigueur

Intitulé

Spécification d'équipements pour le transport de patient dans les ambulances routières

Partie 1 : systèmes généraux de brancards et équipement pour le transport de patients -

Description

« La présente norme européenne définit les exigences minimales requises en matière de conception et de performances des brancards et autres équipements utilisés dans les ambulances pour le transport des patients afin de réduire les efforts physiques des personnels utilisant ces équipements et d'assurer la sécurité du patient. »

2-Matériel Portable

2.2- Matériel Portable - Équipement

Équipement Transport

NF EN 1865-2

08-Août 2011

Norme en vigueur

Intitulé

Partie 2 : brancard motorisé

Description

« La présente norme européenne définit les exigences minimales requises en matière de conception et de performances des brancards bariatrique utilisés dans les ambulances pour le traitement et le transport des patients afin de réduire les efforts physiques des personnels utilisant ces équipements et d'assurer la sécurité du patient. »

2-Matériel Portable

2.2- Matériel Portable - Équipement

Équipement Transport

NF EN 1865-3

08-Août 2010

Norme en vigueur

Intitulé

Partie 3 : brancard bariatrique

Description

« La présente norme européenne définit les exigences minimales requises en matière de conception et de performances des brancards bariatrique utilisés dans les ambulances pour le traitement et le transport des patients afin de réduire les efforts physiques des personnels utilisant ces équipements et d'assurer la sécurité du patient. »

2-Matériel Portable

2.2- Matériel Portable - Équipement

Équipement Transport

NF EN 1865-4

08-Août 2010

Projet

Intitulé

Partie 4 : chaise de transport

Description

« La présente norme européenne définit les exigences minimales requises en matière de conception et de performances des chaises de transport utilisées dans les ambulances pour le traitement et le transport des patients afin de réduire les efforts physiques des personnels utilisant ces équipements et d'assurer la sécurité du patient. »

2-Matériel Portable

2.2- Matériel Portable - Équipement

Équipement Transport

NF EN 1865-5

08-Août 2010

Projet

Intitulé

Partie 5 : table support brancard

Description

« La présente norme européenne définit les exigences minimales requises en matière de conception et de performances des tables support brancard utilisées dans les ambulances pour le traitement et le transport des patients afin de réduire les efforts physiques des personnels utilisant ces équipements et d'assurer la sécurité du patient. »

2-Matériel Portable

2.2- Matériel Portable - Équipement

Extincteurs

NF EN 1866-1

11-Novembre 2007

Norme en vigueur

Intitulé

Extincteurs d'incendie mobiles - Partie 1 : caractéristiques, performances et méthodes d'essai

Description

« La présente Norme européenne spécifie les règles de conception, les essais de type, les contrôles en cours de fabrication, les foyers-types et la classification des extincteurs d'incendie mobiles ainsi que les méthodes d'essai à employer. Elle s'applique aux extincteurs d'incendie mobiles ayant une masse totale supérieure à 20 kg pour les extincteurs à poudre, à base d'eau et à CO₂. La présente norme s'applique uniquement aux extincteurs d'incendie mobiles manipulés par un opérateur se déplaçant à pied. Elle ne traite pas les essais sur feux de classes C et F, mais les agents extincteurs utilisés peuvent être efficaces sur ces types de feux. Les feux de classe D sont considérés comme des applications très spécialisées et ne sont pas traités dans la présente norme ; ils peuvent toutefois faire l'objet d'une spécification nationale. »

2-Matériel Portable

2.2- Matériel Portable - Équipement

Extincteurs

NF EN 1866-2

06-Juin 2014

Norme en vigueur

Intitulé

Extincteurs d'incendie mobiles - Partie 2 : exigences pour la construction, la résistance à la pression et les essais mécaniques des extincteurs conformes aux exigences de l'EN 1866-1, dont la pression maximale admissible est inférieure ou égale à 30 bar -

Description

« La présente Norme européenne spécifie les règles de conception, les essais de type, la fabrication et l'inspection en cours de fabrication des extincteurs d'incendie mobiles à corps métallique, conformes aux exigences de l'EN 1866-1, en ce qui concerne leur résistance à la pression. Cette partie s'applique aux extincteurs d'incendie mobiles dont la pression maximale admissible PS est inférieure ou égale à 30 bar et contenant des fluides ou une poudre non explosifs, non inflammables, non toxiques et non oxydants. La présente Norme européenne ne s'applique pas aux extincteurs au dioxyde de carbone. »

2-Matériel Portable

2.2- Matériel Portable - Équipement

Extincteurs

NF EN 1866-3

08-Août 2013

Norme en vigueur

Intitulé

Extincteurs d'incendie mobiles - Partie 3 : exigences relatives au montage, à la construction et à la résistance à la pression des extincteurs au dioxyde de carbone conformes aux exigences de l'EN 1866-1 -

Description

« La présente Norme européenne spécifie les règles de conception, d'assemblage, d'essai et d'inspection au cours de la fabrication des extincteurs d'incendie mobiles au dioxyde de carbone conformes aux exigences de l'EN 1866-1, pour ce qui concerne la résistance à la pression. »

2-Matériel Portable

2.2- Matériel Portable - Équipement

Extincteurs

NF S61-919

07-Juillet 2004

Norme en vigueur

Intitulé

Maintenance des extincteurs d'incendie portatifs -

Description

Le présent document spécifie les principes généraux relatifs aux contrôles qui doivent être effectués par l'utilisateur et à la maintenance des extincteurs portatifs qui doit être effectuée par une personne compétente.

2-Matériel Portable

2.2- Matériel Portable - Équipement

Groupe Électrogène

UTE C15-401

01-Janvier 2004

Norme en vigueur

Intitulé

Installations électriques à basse tension - Guide pratique - Groupes électrogènes - Règles d'installation

Description

Aucune

2-Matériel Portable

2.2- Matériel Portable - Équipement

Lances

NF EN 15182-1+A1

01-Janvier 2010

Norme en vigueur

Intitulé

Lances à main destinées aux services d'incendie et de secours - Partie 1 : prescriptions communes -

Description

« Cette partie de la présente Norme européenne s'applique aux lances à main. Elle traite : des prescriptions de sécurité ; des prescriptions de performance ; des méthodes d'essai ; du classement et de la désignation ; des instructions d'utilisation et de maintenance ; du marquage. Il convient de lire la présente norme en conjonction soit avec sa partie 2, sa partie 3 ou sa partie 4. La présente norme ne s'applique pas aux lances faisant l'objet de l'EN 671, aux lances à mousse, aux lances à poudre, et aux lances ayant une pression de service maximale supérieure à 40 bar. »

2-Matériel Portable

2.2- Matériel Portable - Équipement

Lances

NF EN 15182-2+A1

01-Janvier 2010

Norme en vigueur

Intitulé

Lances à main destinées aux services d'incendie et de secours - Partie 2 : lances mixtes à débit et jet réglables PN 16 -

Description

« En complément des prescriptions données dans l'EN 15182-1, la présente partie de la présente Norme européenne s'applique aux lances mixtes à main, à débit et jet réglables PN 16 d'un débit maximum de 1 000 l/min à une pression de référence de 6 bar (0,6 MPa). Elle traite : des prescriptions de sécurité ; des prescriptions de performance ; des méthodes d'essai ; du classement et de la désignation ; de la notice d'instructions ; du marquage et de l'entretien. Cette partie de la présente Norme européenne s'applique aux lances définies dans l'Annexe A de l'EN 15182-1:2007. »

2-Matériel Portable

2.2- Matériel Portable - Équipement

Lances

NF EN 15182-3+A1

01-Janvier 2010

Norme en vigueur

Intitulé

Lances à main destinées aux services d'incendie et de secours - Partie 3 : lances à jet plein et/ou une diffusion à angle fixe PN 16 -

Description

« En complément des prescriptions données dans l'EN 15182-1, la présente partie de la présente Norme européenne s'applique aux lances à main à jet plein et/ou une diffusion à angle fixe PN 16 de débit maximal 1 000 l/min à une pression de référence de 6 bar (0,6 MPa). Elle traite : des prescriptions de sécurité ; des prescriptions de performance ; des méthodes d'essai ; du classement et de la désignation ; de la notice d'instructions ; du marquage et de l'entretien. Cette partie de la présente Norme européenne s'applique aux lances définies dans l'Annexe A de l'EN 15182-1:2007. »

2-Matériel Portable

2.2- Matériel Portable - Équipement

Lances

NF EN 16712-1

05-Mai 2014

Projet

Intitulé

Équipement portable de projection d'agents d'extinction alimenté par des pompes à usage incendie - Équipements mousse portables - Partie 1 : proportionneurs PN 16

Description

Aucune

2-Matériel Portable

2.2- Matériel Portable - Équipement

Lances

NF EN 16712-2

05-Mai 2014

Projet

Intitulé

Équipement portable de projection d'agents d'extinction alimenté par des pompes à usage incendie - Équipement mousse portables - Partie 2 : flexibles d'aspiration

Description

Aucune

2-Matériel Portable

2.2- Matériel Portable - Équipement

Lances

NF EN 16712-3

05-Mai 2014

Projet

Intitulé

Équipement portable de projection d'agents d'extinction alimenté par des pompes à usage incendie - Équipements mousse portables - Partie 3 : lances à mousse à main PN 16 bas et moyen foisonnement

Description

Aucune

2-Matériel Portable

2.2- Matériel Portable - Équipement

Luminaire

NF EN 60598-2-22+A1+A2

10-October 2000
En cours de Révision

Intitulé

Luminaires - Partie 2-22 : règles particulières - Luminaires pour éclairage de secours -

Description

La présente section de la CEI 60598-2 spécifie les prescriptions applicables aux luminaires pour éclairage de secours à utiliser avec des sources lumineuses électriques, pour des tensions d'alimentation de secours ne dépassant pas 1 000 V. La présente section ne traite pas des "luminaires antidéflagrants" pour éclairage de secours (voir CEI 60079) et ne traite pas des effets d'une chute de tension de l'alimentation normale sur les luminaires incorporant des lampes à décharge de haute pression. Cette section inclut également les tests et les prescriptions appropriés qui doivent être réalisés en conformité avec la CEI 60924, pour les appareillages d'alimentation qui incorporent des équipements additionnels tels que dispositifs de commande à distance, voyants, dispositifs de commutation, etc.

2-Matériel Portable

2.2- Matériel Portable - Équipement

Luminaires

NF EN 60598-1+A11

10-Octobre 2009

Norme en vigueur

Intitulé

Luminaires - Partie 1 : exigences générales et essais -

Description

Le présent document modifie l'article 1.2.76 de la NF EN 60598-1 de mars 2009. Le présent document entre dans le champ d'application de la Directive Basse Tension n°2006/95/CE du 12/12/2006.

2-Matériel Portable

2.2- Matériel Portable - Équipement

Pompes

NF EN 1028-1+A1

09-Septembre 2008

Norme en vigueur

Intitulé

Pompes à usage incendie - Pompes centrifuges avec dispositif d'amorçage destinée à la lutte contre les incendies - Partie 1 : classification - Prescriptions générales et de sécurité

Description

« La présente norme s'applique aux pompes centrifuges à usage incendie avec dispositif d'amorçage, fournies sans actionneur et sans accouplement. Les pompes centrifuges à usage incendie avec dispositif d'amorçage sont définies comme étant terminées par leurs orifices d'entrée et de sortie ainsi que par leurs extrémités d'axe. La présente norme s'applique aux pompes centrifuges à usage incendie avec dispositif d'amorçage pour une utilisation à une température ambiante pouvant varier entre - 15 °C et + 40 °C. La présente norme ne s'applique pas aux pompes centrifuges à usage incendie avec dispositif d'amorçage pour lesquelles la seule source d'énergie est la force humaine employée directement. La présente norme indique la classification et les prescriptions générales relatives aux pompes centrifuges à usage incendie avec dispositif d'amorçage d'un débit de refoulement pouvant aller jusqu'à 6 000 l/min. La présente norme traite des phénomènes dangereux significatifs indiqués à l'article 4, »

2-Matériel Portable

2.2- Matériel Portable - Équipement

Traitement des eaux

NF EN 1085

04-Avril 2007

Norme en vigueur

Intitulé

Traitement des eaux usées - Vocabulaire

Description

La présente Norme européenne définit les termes pour le traitement des eaux usées. Toutefois, elle n'est pas totalement exhaustive et un petit nombre de termes restent à définir. Le propos de la présente Norme européenne est d'établir une terminologie normalisée dans le domaine du traitement des eaux usées, dans les trois langues officielles du CEN : Allemand, Anglais et Français. Les termes définis dans la présente norme servent de base à l'élaboration de normes de produits ou de performances correspondantes. Ils peuvent être définis plus précisément dans des normes spécifiques.

2-Matériel Portable

2.2- Matériel Portable - Équipement

Traitement des eaux

NF EN 12255-1

04-Avril 2002

Norme en vigueur

Intitulé

Stations d'épuration - Partie 1 : principes généraux de construction -

Description

La présente norme européenne spécifie des prescriptions générales pour les structures et l'équipement relatifs aux stations d'épuration des eaux usées pour plus de 50 (EH). Elle s'applique en priorité aux stations d'épuration des eaux usées destinées au traitement des eaux usées domestiques et municipales. Les prescriptions structurelles qui ne sont pas spécifiques aux stations d'épuration ne font pas partie du domaine d'application de cette norme. D'autres normes européennes s'y appliquent. Les équipements qui ne sont pas utilisés uniquement dans les stations d'épuration sont soumis à l'application des normes de produit correspondantes. Néanmoins, les prescriptions particulières à ces équipements, lorsqu'ils sont utilisés dans les stations d'épuration, peuvent être incluses dans la présente norme. Les principes généraux de construction et d'ingénierie mécanique et électrique ne sont pas traités dans cette norme. La présente norme ne concerne pas la conception du procédé de traitement.

2-Matériel Portable

2.2- Matériel Portable - Équipement

Traitement des eaux

NF EN 12255-10

06-Juin 2001
Norme en vigueur

Intitulé

Stations d'épuration - Partie 10 : principes de sécurité -

Description

La présente Norme européenne se rapporte à la protection des personnes et définit les prescriptions de sécurité à respecter pour la construction ou la reconstruction de stations d'épuration des eaux usées dans les cas suivants : - ouvrages et parties d'ouvrage pour lesquels des facteurs de sécurité doivent être pris en compte - toutes parties d'équipement technique, dans la mesure où des prescriptions de sécurité doivent leur être appliquées dans la conception et la réalisation. Il se peut que la teneur des règlements nationaux aille au-delà des prescriptions édictées dans la présente norme. Dans ce cas, les prescriptions afférentes doivent être décrites de manière précise. Les prescriptions particulières de sécurité, comme par exemple celles concernant l'électricité et la mécanique, qui figurent dans d'autres réglementations, doivent être observées bien que non spécifiquement mentionnées dans la présente norme. La présente norme ne s'applique qu'aux stations d'épuration dont la conception et la réalisation, ou la modification des parties essentielles, sont postérieures à sa date d'entrée en vigueur. Elle ne s'applique pas avec effet rétroactif aux stations existantes. Des informations détaillées, complémentaires à celles contenues par la présente norme, peuvent être obtenues en se reportant à la bibliographie.

2-Matériel Portable

2.2- Matériel Portable - Équipement

Traitement des eaux

NF EN 12255-11

08-Août 2011

Norme en vigueur

Intitulé

Stations d'épuration - Partie 11 : informations générales -

Description

Cette partie de la présente norme européenne spécifie les données nécessaires pour la planification, la conception, la proposition, les garanties de performance, la construction, la mise en service et le contrôle de conformité d'une station d'épuration des eaux usées ou d'une partie de cette station. Des différences en matière de traitement des eaux usées résiduaires à travers l'Europe ont conduit au développement de systèmes variés. La présente norme donne les informations de base sur les systèmes et n'a pas eu pour objectif d'essayer de spécifier tous les systèmes disponibles. Des informations détaillées complémentaires à celles contenues par la présente norme peuvent être obtenues en se reportant à la bibliographie.

2-Matériel Portable

2.2- Matériel Portable - Équipement

Traitement des eaux

NF EN 12255-12

01-Janvier 2004

Norme en vigueur

Intitulé

Stations d'épuration - Partie 12 : régulation et automatisation -

Description

La présente Norme Européenne spécifie les exigences concernant les systèmes de régulation et d'automatisation mis en œuvre dans les stations d'épuration de plus de 50 PTE. Si nécessaire, il est recommandé que le système de régulation soit également conçu pour assurer la régulation du réseau d'égouts au niveau de la zone de réception de la station d'épuration. Elle spécifie les informations et les données nécessaires à la conception et à la mise en œuvre de ces systèmes, ainsi que les performances requises des parties matérielle et logicielle. Les différences existant en Europe en matière de traitement des eaux usées ont conduit au développement d'une grande variété de systèmes. La présente norme donne des informations de base concernant ces systèmes. La présente Norme ne couvre pas tous les systèmes disponibles. Il est possible d'obtenir des informations détaillées en plus de celles données dans la présente norme en se référant à la bibliographie indiquée en annexe.

2-Matériel Portable

2.2- Matériel Portable - Équipement

Traitement des eaux

NF EN 12255-13

06-Juin 2013

Norme en vigueur

Intitulé

Stations d'épuration - Partie 13 : traitement chimique - Traitement des eaux usées par précipitation/floculation -

Description

La présente Norme européenne définit les exigences relatives au traitement chimique des eaux usées par précipitation/floculation dans le but d'en éliminer le phosphore et les matières solides en suspension. L'application des polymères n'est pas décrite dans la présente Norme européenne. Les différences qui existent dans le traitement des eaux usées d'un pays européen à l'autre ont conduit à la mise au point de pratiques variées. La présente norme donne des informations de base sur ces pratiques ; elle n'est pas destinée à spécifier toutes les pratiques disponibles. Des informations détaillées complémentaires de la présente norme sont disponibles dans la bibliographie.

2-Matériel Portable

2.2- Matériel Portable - Équipement

Traitement des eaux

NF EN 12255-14

07-Juillet 2004

Norme en vigueur

Intitulé

Stations d'épuration - Partie 14 : désinfection -

Description

La présente Norme Européenne spécifie les exigences de performance applicables à la désinfection des effluents des stations d'épuration. Elle s'applique, avant tout, aux stations d'épuration des eaux usées de plus de 50 EH, conçues pour traiter des eaux usées municipales et domestiques. Les différences qui caractérisent le traitement des eaux usées dans toute l'Europe ont conduit à la mise au point d'un éventail de systèmes. La présente norme fournit des informations fondamentales sur ces systèmes mais ne vise pas à spécifier tous ceux qui existent. Des informations détaillées en complément de celles contenues dans la présente norme peuvent être obtenues en se référant à la bibliographie.

2-Matériel Portable

2.2- Matériel Portable - Équipement

Traitement des eaux

NF EN 12255-15

04-Avril 2004

Norme en vigueur

Intitulé

Stations d'épuration - Partie 15 : mesurage du transfert d'oxygène en eau claire dans les bassins d'aération des stations d'épuration à boues activées -

Description

La présente Norme européenne spécifie le mesurage à l'état non stationnaire de l'apport horaire en oxygène, de l'apport spécifique brut et du rendement d'oxygénation des systèmes d'aération équipant les bassins d'aération des stations d'épuration à boues activées (voir l'EN 12255-6) lorsqu'ils sont remplis d'eau claire.

2-Matériel Portable

2.2- Matériel Portable - Équipement

Traitement des eaux

NF EN 12255-16

12-Décembre 2005

Norme en vigueur

Intitulé

Stations d'épuration - Partie 16 : filtration physique (mécanique) -

Description

Cette Norme européenne spécifie les principes de conception et les prescriptions de performances relatives à la clarification tertiaire (recevant des effluents provenant du traitement secondaire) effectuée dans une installation de filtration physique d'une station d'épuration desservant plus de 50 EH.

2-Matériel Portable

2.2- Matériel Portable - Équipement

Traitement des eaux

NF EN 12255-3

04-Avril 2001

Norme en vigueur

Intitulé

Stations d'épuration - Partie 3 : prétraitements -

Description

Cette partie de la présente Norme européenne donne les prescriptions de prétraitement des eaux usées dans les stations d'épuration des eaux usées pour plus de 50 EH. La principale application concerne les stations d'épuration conçues pour traiter des eaux usées domestiques et municipales. Le prétraitement peut comprendre une ou plusieurs des fonctions suivantes : - le dégrillage - le dessablage - le dégraissage - la régularisation et la répartition du débit. Des différences en matière de traitement des eaux usées résiduaires à travers l'Europe ont conduit au développement de systèmes variés. La présente norme donne les informations de base sur les systèmes et n'a pas eu pour objectif d'essayer de spécifier tous les systèmes disponibles. Des informations détaillées, complémentaires à celles contenues par la présente norme, peuvent être obtenues en se reportant à la bibliographie.

2-Matériel Portable

2.2- Matériel Portable - Équipement

Traitement des eaux

NF EN 12255-4

04-Avril 2002

Norme en vigueur

Intitulé

Stations d'épuration - Partie 4 : décantation primaire -

Description

La présente Norme européenne spécifie les prescriptions de performance pour la décantation primaire des eaux usées pour plus de 50 EH. La principale application concerne les stations d'épuration des eaux usées domestiques et municipales. Des différences en matière de traitement des eaux usées résiduaires à travers l'Europe ont conduit au développement de systèmes variés. La présente norme donne les informations de base sur les systèmes et n'a pas eu pour objectif d'essayer de spécifier tous les systèmes disponibles. Des informations détaillées, complémentaires à celles contenues par la présente norme, peuvent être obtenues en se reportant à la bibliographie.

2-Matériel Portable

2.2- Matériel Portable - Équipement

Traitement des eaux

NF EN 12255-6

04-Avril 2002

Norme en vigueur

Intitulé

Stations d'épuration - Partie 6 : procédé à boues activées -

Description

La présente Norme européenne spécifie les prescriptions relatives au traitement d'eaux résiduaires utilisant le procédé des boues activées. Des différences en matière de traitement des eaux usées résiduaires à travers l'Europe ont conduit au développement de systèmes variés. La présente norme donne les informations de base sur les systèmes et n'a pas eu pour objectif d'essayer de spécifier tous les systèmes disponibles. Des informations détaillées, complémentaires à celles contenues par la présente norme, peuvent être obtenues en se reportant à la bibliographie.

2-Matériel Portable

2.2- Matériel Portable - Équipement

Traitement des eaux

NF EN 12255-7

04-Avril 2002

Norme en vigueur

Intitulé

Stations d'épuration - Partie 7 : réacteurs biologiques à cultures fixées -

Description

La présente Norme européenne spécifie les principes d'étude et les prescriptions de performances applicables au traitement secondaire des eaux usées par réacteurs biologiques à cultures fixées dans des stations d'épuration pour plus de 50 EH. La principale application concerne les stations d'épuration conçues pour traiter des eaux usées domestiques et municipales. Le terme réacteurs biologiques à cultures fixées recouvre les lits bactériens, les disques et tambours biologiques, les réacteurs à lit immergé et les biofiltres. Des différences en matière de traitement des eaux usées résiduaires à travers l'Europe ont conduit au développement de systèmes variés. La présente norme donne les informations de base sur les systèmes et n' a pas eu pour objectif d'essayer de spécifier tous les systèmes disponibles. Des informations détaillées, complémentaires à celles contenues par la présente norme, peuvent être obtenues en se reportant à la bibliographie.

2-Matériel Portable

2.2- Matériel Portable - Équipement

Traitement des eaux

NF EN 12255-8

10-Octobre 2001

Norme en vigueur

Intitulé

Stations d'épuration - Partie 8 : stockage et traitement des boues -

Description

Cette partie de la présente norme européenne indique les principes de conception et spécifie les prescriptions de construction pour le traitement et les installations de stockage des boues dans les stations d'épuration des eaux usées. Les spécifications ne sont indiquées que pour certains procédés de traitement. D'autres types de boues ou de déchets organiques peuvent être traités avec les boues des eaux usées urbaines. Des sources d'informations complémentaires sont citées dans la bibliographie.

2-Matériel Portable

2.2- Matériel Portable - Équipement

Traitement des eaux

NF EN 12255-9

06-Juin 2002

Norme en vigueur

Intitulé

Stations d'épuration - Partie 9 : maîtrise des odeurs et ventilation -

Description

La présente Norme européenne spécifie les principes de conception et les exigences de performance en ce qui concerne la maîtrise des odeurs et la ventilation qui y est associée pour les stations de traitement des eaux résiduaires. La principale application concerne les stations d'épuration conçues pour traiter les eaux résiduaires domestiques et municipales de plus de 50 E.H. Les différences dans les traitements des eaux résiduaires appliqués en Europe ont conduit au développement d'une variété de systèmes. La présente norme donne des informations de base relatives aux systèmes sans pour autant prétendre à spécifier tous les systèmes disponibles. La bibliographie fournit des informations détaillées complémentaires à celles contenues dans la présente norme.

2-Matériel Portable

2.2- Matériel Portable - Équipement

Traitements des eaux

NF EN 12255-5

12-Décembre 1999

Norme en vigueur

Intitulé

Stations d'épuration - Partie 5 : lagunage

Description

Cette Norme européenne présente les prescriptions applicables à l'installation de procédés de lagunage. Cette partie concerne les procédés de lagunage utilisés pour l'épuration des eaux usées municipales provenant de systèmes d'assainissement unitaires ou séparatifs ainsi que lorsqu'ils constituent un traitement tertiaire.

2-Matériel Portable

2.2- Matériel Portable - Équipement

Tuyaux

NF EN ISO 14557/A1

07-Juillet 2009

Norme en vigueur

Intitulé

Tuyaux de lutte contre l'incendie - Tuyaux d'aspiration et flexibles en caoutchouc et en plastique

Description

« Le présent document précise le type de tuyau à soumettre à l'essai de résistance à la flexion. Les prescriptions relatives à la fréquence des essais deviennent normatives (Annexe F), à l'exception des essais de lot (nouvelle Annexe G, informative). »

2-Matériel Portable

2.2- Matériel Portable - Équipement

Tuyaux

NF EN 15889

08-Août 2012

Norme en vigueur

Intitulé

Tuyaux de lutte contre l'incendie - Méthodes d'essai - Tuyaux de lutte contre l'incendie

Description

La présente Norme européenne spécifie les méthodes d'essai relatives aux tuyaux d'incendie aplatissables pour systèmes fixes, aux tuyaux d'incendie semi-rigides pour systèmes fixes et véhicules, et aux tuyaux d'aspiration pour la lutte contre l'incendie pour véhicules. Ces méthodes d'essai sont nécessaires pour les normes de produit du CEN/TC 192 relatives aux tuyaux d'incendie. En conséquence, les méthodes applicables sont sélectionnées, et les prescriptions et critères d'essai sont définis dans les normes relatives aux tuyaux d'incendie concernés. La présente Norme européenne ne couvre pas les méthodes d'essais des tuyaux d'incendie aplatissables pour véhicules pour lesquels il n'existe pas de Norme européenne.

2-Matériel Portable

2.2- Matériel Portable - Équipement

Tuyaux

NF EN 1947+A1

08-Août 2007

Norme en vigueur

Intitulé

Tuyaux de lutte contre l'incendie - Tuyaux de refoulement semi-rigides et flexibles pour pompes et véhicules

Description

« La présente Norme européenne spécifie les exigences et les méthodes d'essai relatives aux tuyaux semi-rigides installés sur les véhicules de lutte contre l'incendie et aux motopompes remorquables. Les tuyaux sont destinés à être utilisés à une pression maximale de service de 1,5 MPa pour le service normal (catégorie I) et de 4,0 MPa pour les tuyaux haute pression (catégorie II). Les tuyaux sont ensuite répartis en types et classes. La norme s'applique aux tuyaux de refoulement pour la lutte contre l'incendie, destinés à être utilisés à une température ambiante minimale de - 20 °C. Il convient d'utiliser les tuyaux conformes à la présente norme avec des raccords conformes aux normes nationales relatives aux raccords. La présente norme fournit, par ailleurs, les exigences relatives aux flexibles lorsqu'ils sont montés par le fabricant des tuyaux. »

2-Matériel Portable

2.2- Matériel Portable - Équipement

Tuyaux

NF E29-572

04-Avril 1969

Norme en vigueur

Intitulé

Demi-raccords symétriques (système Guillemin) - Pression nominale PN 16

Description

Aucune

2-Matériel Portable

2.2- Matériel Portable - Équipement

Tuyaux

NF S61-111

07-Juillet 2011

Norme en vigueur

Intitulé

Flexibles de lutte contre l'incendie - Prescriptions d'assemblage des tuyaux et des raccords, et essais

Description

« Le présent document fixe les prescriptions applicables aux flexibles et les méthodes d'essai correspondantes pour la liaison entre les tuyaux et les raccords utilisés par les services d'incendie et de secours. »

2-Matériel Portable

2.2- Matériel Portable - Équipement

Tuyaux

NF S61-112/A1

01-Janvier 2013

Norme en vigueur

Intitulé

Tuyaux de lutte contre l'incendie - Tuyaux de refoulement aplatissables de diamètres 25 - 45 - 70 - 110 – 152

Description

« Le présent document amende le contenu de la norme NF S 61-112 de juillet 2011 afin d'indiquer clairement que les tuyaux possédant une gaine de protection sont couverts par le domaine d'application. Il apporte également des précisions rédactionnelles (voir A.3, B.5, B.6, B.7 et Figure B.4) et détaille les conditions d'utilisation de l'appareillage pour l'essai d'abrasion ponctuelle (voir B.7.2.1). »

2-Matériel Portable

2.2- Matériel Portable - Équipement

Tuyaux

NF S61-521

05-Mai 2011

Norme en vigueur

Intitulé

Équipements des services d'incendie et de secours - Dévidoirs à roues utilisés pour la lutte contre les incendies

Description

« Le présent document définit les caractéristiques des dévidoirs à roues équipant les engins des services d'incendie et de secours ainsi que les essais auxquels ils doivent satisfaire. Le présent document s'applique aux dévidoirs à roues suivants : type 200, type 160 et type 120, équipant les véhicules de secours définis dans la norme NF EN 1846-1. »

2-Matériel Portable

2.2- Matériel Portable - Équipement

Tuyaux

NF S61-522

06-Juin 2012

Norme en vigueur

Intitulé

Équipements des services d'incendie et de secours - Dévidoirs tournants à alimentation axiale installés à demeure sur les véhicules

Description

« Le présent document spécifie les prescriptions de performances et les méthodes d'essais associées, relatives aux dévidoirs tournants destinés à recevoir des flexibles conformes à la norme NF S 61-111 et installés sur des engins de secours et d'extinction, spécifiés dans la norme NF EN 1846-1. Le présent document est destiné à être utilisé conjointement avec la norme NF EN 1846-3 qui définit les prescriptions de sécurité applicables aux dévidoirs tournants. Le présent document n'est pas applicable aux dévidoirs tournants qui ont été fabriqués avant sa date de publication par AFNOR. »

2-Matériel Portable

2.2- Matériel Portable - Équipement

Tuyaux

NF S61-701

01-Janvier 2009

Norme en vigueur

Intitulé

Équipement des services de secours et de lutte contre l'incendie - Raccords destinés à la lutte contre les incendies - Sécurité et performances

Description

« Le présent document définit la composition et les caractéristiques des raccords, utilisés par les services d'incendie et de secours, et fournit les spécifications permettant l'accouplement de deux demi-raccords entre eux. Il prend en compte les pressions de service des installations d'eau spécifiées dans la norme NF EN 1846-3:2003. Les raccords conformes au présent document sont interchangeables, en terme d'accouplement, avec les raccords définis dans les normes antérieures, leurs composants pouvant toutefois ne pas être interchangeables. Ces raccords sont des types suivants : raccord DSP : DN 40-PN 25, DN 50-PN 25 et DN 65-PN 25 ; raccord AR: DN 100-PN 25 ; raccord Guillemin : DN 150-PN 20 ; raccord GFR/BP : DN 20-PN 25 ; raccord GFR/HP : DN 20-PN 40. L'Annexe A, normative, spécifie la fiche technique des raccords. L'Annexe B, informative, identifie les types de raccords à utiliser en fonction des matériels qu'ils équipent. Le présent document ne s'applique pas aux raccords équipant les poteaux et les bouches incendie (voir NF S 61-703 et NF S 61-708). »

[Sommaire ^](#)

3- NTIC

[Sommaire ^](#)

4- ATEX

4-ATEX

ATEX

NF EN 50050

01-Janvier 2007

Norme en vigueur

Intitulé

Appareillage électrique pour atmosphères explosibles - Équipement manuel de projection électrostatique

Description

La présente Norme Européenne spécifie les exigences de construction et d'essais pour les matériels manuels de projection électrostatique et leur matériel associé pouvant être utilisés pour projeter de la peinture inflammable, des poudres de revêtement inflammables ou des flocons inflammables dans des emplacements de projection pouvant éventuellement contenir des adhésifs inflammables. Cette norme traite uniquement des risques encourus lors du processus de revêtement lorsque l'on utilise le matériel manuel de projection électrostatique comme prescrit et conformément aux conditions attendues selon le fabricant. Comme pour les autres risques encourus lors de l'utilisation des matériels manuels de projection, les exigences de sécurité de la EN 1953:1998 doivent être satisfaites. Les dispositifs de projection doivent être construits en étant considérés comme des matériels du groupe II catégorie 2 conformément à la EN 60079-0. Les exigences applicables aux matériels automatiques de projection

4-ATEX

ATEX

NF EN 50271

08-Août 2010

Norme en vigueur

Intitulé

Appareils électriques de détection et de mesure des gaz combustibles, des gaz toxiques ou de l'oxygène - Exigences et essais pour les appareils utilisant un logiciel et/ou des technologies numériques

Description

La présente Norme Européenne spécifie les exigences minimales et les essais pour les appareils électriques de détection et de mesure de gaz combustibles, de gaz toxiques ou d'oxygène qui utilisent un logiciel et/ou des technologies numériques. Des exigences supplémentaires sont spécifiées si la conformité avec le niveau d'intégrité de sécurité 1 (SIL 1) conformément à la série EN 61508 est requise pour un mode de fonctionnement à faible demande. Cette Norme Européenne s'applique aux appareils fixes, transportables et portables destinés à être utilisés dans des locaux à usage domestique ainsi qu'à applications commerciales et industrielles. La présente Norme Européenne ne s'applique ni aux systèmes d'échantillonnage externe, ni aux appareils de laboratoire ou à vocation scientifique, ni aux appareils utilisés uniquement à des fins de maîtrise des processus. Cette Norme Européenne complète les exigences des Normes Européennes pour la détection et la mesure des vapeurs et des gaz inflammables (par exemple la EN 60079-29-1, la EN 50241-1, la EN 50241-2, la EN 50194-1, la EN 50194-2), des gaz toxiques (par exemple la série EN 45544, la EN 50291-1, la EN 50291-2) ou de l'oxygène (par exemple la EN 50104). La présente Norme Européenne est une norme produit basée sur la série de normes EN 61508. Elle traite également en partie de la phase 9 "réalisation" du cycle de vie de sécurité globale défini dans la EN 61508-1.

4-ATEX

ATEX

NF EN 50495

07-Juillet 2010

Norme en vigueur

Intitulé

Dispositifs de sécurité nécessaires pour le fonctionnement sûr d'un matériel vis-à-vis des risques d'explosion -

Description

La présente Norme Européenne spécifie les exigences pour les dispositifs de sécurité électrique utilisés pour éviter des sources potentielles d'inflammation dans les atmosphères explosives. Ceci inclut aussi les dispositifs de sécurité qui fonctionnent hors des emplacements d'atmosphères explosives et dont le but est de garantir un fonctionnement sûr du matériel par rapport aux risques d'explosion. Le matériel électrique qui est destiné à une utilisation en atmosphères explosives peut dépendre du fonctionnement correct de dispositifs de sécurité, par exemple pour le maintien de certaines caractéristiques du matériel dans des limites acceptables. Les dispositifs de protection des moteurs (limitant la montée en température lors des blocages) et les dispositifs de commande pour la protection contre les surpressions sont des exemples de dispositifs de sécurité. Les sources d'inflammation peuvent être évitées au moyen de dispositifs de contrôle ou de surveillance. Ces dispositifs doivent donc exécuter les mesures appropriées dans un temps de réaction lui-même approprié, par exemple le déclenchement d'une alarme ou un arrêt automatique. Des dispositifs de sécurité dont la fonction de sécurité ne peut pas être spécifiée de façon adéquate dans les séries de normes EN 60079 ou EN 61241, doivent en plus être conçus conformément aux exigences de la présente norme. Généralement, pour les dispositifs de sécurité complexes les exigences de conception appropriées ne sont pas fournies dans les modes de protection existants (voir 0 pour la définition de dispositif complexe).

4-ATEX

ATEX

NF EN 60079-1

02-Février 2008

Norme en vigueur

Intitulé

Atmosphères explosives - Partie 1 : protection du matériel par enveloppes antidéflagrantes "d" -

Description

La présente partie de la CEI 60079 contient les exigences spécifiques de construction et d'essai du matériel électrique à enveloppe antidéflagrante, mode de protection "d", destiné à être utilisé dans les atmosphères explosives gazeuses. Cette norme complète et modifie les exigences générales de la CEI 60079-0. Lorsqu'une exigence de cette norme entre en conflit avec une exigence de la CEI 60079-0, l'exigence de la présente norme prévaudra.

4-ATEX

ATEX

NF EN 60079-10-1

05-Mai 2009

Norme en vigueur

Intitulé

**Atmosphères explosives - Partie 10-1 : classement des emplacements -
Atmosphères explosives gazeuses -**

Description

La présente partie de la CEI 60079 est relative au classement des emplacements dans lesquels des risques dus à des gaz, vapeurs ou brouillards inflammables peuvent apparaître, et ainsi constituer une base pour le choix et l'installation corrects du matériel utilisé dans de tels emplacements. Elle est destinée à être appliquée là où il peut exister un danger d'inflammation du fait de la présence de gaz ou vapeurs inflammables, en mélange avec l'air, dans les conditions atmosphériques normales ; mais elle ne s'applique pas : a) aux mines grisouteuses ; b) au traitement et à la fabrication des explosifs ; c) aux emplacements dans lesquels un danger dû à la présence de poussières ou fibres inflammables peut apparaître ; d) aux défaillances catastrophiques, qui dépassent le concept d'anormalité traité dans la présente norme ; e) aux locaux utilisés à des fins médicales ; f) aux locaux à usage domestique. La présente norme ne prend pas en compte les effets des sinistres induits. Des définitions et explications des termes y sont données ainsi que les grands principes et procédures relatifs au classement des emplacements dangereux. On pourra se référer aux réglementations nationales ou industrielles relatives à des applications particulières pour trouver des recommandations détaillées, quant à l'étendue des emplacements dangereux dans ces industries ou applications.

4-ATEX

ATEX

NF EN 60079-10-2

10-Octobre 2009

En cours de Révision

Intitulé

**Atmosphères explosives - Partie 10-2 : classification des emplacements -
Atmosphères explosives poussiéreuses -**

Description

La présente partie de la CEI 60079 traite de l'identification et de la classification des emplacements où des atmosphères explosives poussiéreuses et des couches de poussières combustibles sont présentes, afin de permettre une évaluation appropriée des sources d'inflammation à utiliser dans de tels emplacements. Dans cette norme, les atmosphères poussiéreuses explosives et les couches de poussières combustibles sont traitées séparément. La classification des emplacements de nuages de poussières explosives où les couches de poussières agissent comme l'une des sources possibles de dégagement est décrite dans l'Article 4. Une description du danger d'inflammation des poussières est présentée dans l'Article 7. Les exemples donnés dans la présente norme sont basés sur un système d'entretien efficace à mettre en œuvre sur le site afin d'empêcher la formation de couches de poussières par accumulation. En l'absence d'entretien efficace, la classification des emplacements prend en compte la formation possible de nuages de poussières à partir des couches de poussières. Les principes de la présente norme peuvent également être suivis lorsque des fibres ou particules volatiles et combustibles sont une source de danger. La présente norme est destinée à être appliquée lorsqu'il y a danger dû à la présence d'atmosphère poussiéreuse explosive ou de couches de poussières combustibles dans des conditions atmosphériques normales.

4-ATEX

ATEX

NF EN 60079-11

03-Mars 2012

Norme en vigueur

Intitulé

Atmosphères explosives - Partie 11 : protection du matériel par sécurité intrinsèque "i" -

Description

La présente partie de la CEI 60079 spécifie la construction et les essais pour le matériel électrique de sécurité intrinsèque destiné à être utilisé dans les atmosphères explosives et pour le matériel électrique associé, qui est destiné à être relié à des circuits de sécurité intrinsèque qui entrent dans de telles atmosphères. Ce mode de protection s'applique aux matériels électriques dont les circuits sont eux-mêmes incapables de provoquer l'explosion de l'atmosphère environnante. La présente norme s'applique également aux matériels électriques ou aux parties de matériels électriques situés hors de l'atmosphère potentiellement explosive ou protégés par un autre mode de protection cité dans la CEI 60079-0, lorsque la sécurité intrinsèque des circuits électriques situés dans l'atmosphère explosive peut dépendre de la conception et de la construction de ces matériels électriques ou de ces parties de matériels électriques. Les circuits électriques exposés à une atmosphère explosive gazeuse sont évalués en vue de leur emploi dans une telle atmosphère en appliquant la présente norme. Les exigences pour les systèmes de sécurité intrinsèque sont données dans la CEI 60079-25. Les exigences pour les concepts de sécurité intrinsèque pour les bus de terrain sont données dans la CEI 60079-27. Cette norme complète et modifie les exigences générales de la CEI 60079-0, à l'exception de ce qui est indiqué au Tableau 1. Lorsqu'une exigence de cette norme entre en conflit avec une exigence de la CEI 60079-0, l'exigence de la présente norme prévaut. Si un matériel associé est placé dans une atmosphère explosive, il faut qu'il soit protégé par un mode de protection approprié cité dans la CEI 60079-0, et les exigences de ce mode de protection ainsi que les parties applicables de la CEI 60079-0 s'appliquent aussi au matériel associé.

4-ATEX

ATEX

NF EN 60079-13

03-Mars 2011

Norme en vigueur

Intitulé

Atmosphères explosives - Partie 13 : protection du matériel par salle à surpression interne "p" -

Description

La présente partie de la CEI 60079 définit les exigences pour la conception, la construction, l'évaluation et les essais ainsi que le marquage des salles protégées par surpression interne comme définies ci-après : une salle située dans un emplacement dangereux à atmosphère explosive gazeuse ou à atmosphère explosive poussiéreuse n'incluant pas une source interne de substance inflammable ; une salle située dans un emplacement dangereux à atmosphère explosive gazeuse ou à atmosphère explosive poussiéreuse incluant une source interne de substance inflammable ; une salle située dans un emplacement non dangereux incluant une source interne de substance inflammable. Le terme salle peut signifier une salle unique, plusieurs salles, un bâtiment complet ou une salle contenue dans un bâtiment et incluant les canalisations d'entrée et de sortie. La présente partie de la CEI 60079 couvre également les exigences applicables au matériel associé ainsi qu'aux dispositifs et contrôles de sécurité nécessaires à l'établissement et au maintien de la surpression interne. La présente partie de la CEI 60079 couvre les salles ou bâtiments qui sont montés ou construits sur un site qui peut être à terre ou en mer, conçus de manière à faciliter l'entrée du personnel et principalement destinés à être installés par un utilisateur final avec vérification sur le site. La salle peut être située en un lieu où il peut y avoir une atmosphère explosive gazeuse ou une atmosphère explosive poussiéreuse nécessitant des niveaux de protection du matériel (EPL: equipment protection level) Gb, Db, Gc ou Dc. La présente partie de la CEI 60079 ne précise pas les méthodes qui peuvent être nécessaires pour garantir au personnel une qualité d'air appropriée en termes de toxicité et de température dans la salle.

4-ATEX

ATEX

NF EN 60079-14

05-Mai 2014

Norme en vigueur

Intitulé

Atmosphères explosives - Partie 14 : Conception, sélection et construction des installations électriques -

Description

La présente partie de la série CEI 60079 contient les exigences spécifiques de conception, de sélection, de construction et d'inspection initiale applicables aux installations électriques situées ou en relation avec des atmosphères explosives.

4-ATEX

ATEX

NF EN 60079-15

07-Juillet 2010

Norme en vigueur

Intitulé

Atmosphères explosives - Partie 15 : protection du matériel par mode de protection "n" -

Description

La présente partie de la CEI 60079 spécifie les exigences de construction, d'essai et de marquage du matériel électrique du Groupe II avec mode de protection n destiné à être utilisé en atmosphère explosive gazeuse. La présente norme s'applique au matériel électrique dont la tension assignée ne dépasse pas 15 kV efficace, c.a. ou c.c. La présente partie de la CEI 60079 s'applique au matériel électrique ne produisant pas d'étincelles, ainsi qu'au matériel électrique dont des parties ou circuits produisent des arcs ou des étincelles ou qui ont des surfaces chaudes qui, si elles n'étaient pas protégées selon l'une des manières mentionnées dans la présente norme, seraient susceptibles d'enflammer une atmosphère explosive gazeuse environnante. La présente norme décrit différentes méthodes permettant de résoudre ce problème et pouvant être combinées à d'autres méthodes décrites dans la CEI 60079-0. La présente norme complète et modifie les exigences générales de la CEI 60079-0, à l'exception de celles qui sont indiquées dans le Tableau 1. Si une exigence de la présente norme est en conflit avec une exigence de la CEI 60079-0, l'exigence de la présente norme prévaut.

4-ATEX

ATEX

NF EN 60079-17

05-Mai 2014

Norme en vigueur

Intitulé

Atmosphères explosives - Partie 17 : inspection et entretien des installations électriques -

Description

La présente partie de la CEI 60079 s'applique aux utilisateurs et couvre les facteurs directement liés à l'inspection et à l'entretien des seules installations électriques situées à l'intérieur des emplacements dangereux, où le danger peut venir des gaz, des vapeurs, des brouillards, des poussières, des fibres ou des particules en suspension inflammables.

4-ATEX

ATEX

NF EN 60079-18

04-Avril 2010

En cours de Révision

Intitulé

Atmosphères explosives - Partie 18 : protection du matériel par encapsulage "m" -

Description

La présente partie de la CEI 60079 définit les exigences spécifiques à la construction, aux essais et au marquage des matériels électriques, des parties de matériels électriques et des composants Ex protégés par encapsulage de type "m" et destinés à une utilisation dans les atmosphères explosives gazeuses ou les atmosphères explosives poussiéreuses. La présente partie ne s'applique qu'aux matériels électriques protégés par encapsulage, aux parties de matériel électrique protégées par encapsulage et aux composants Ex protégés par encapsulage (ci-après toujours dénommés matériel "m") pour lesquels la tension assignée n'excède pas 11 kV. L'utilisation du matériel électrique en atmosphère pouvant contenir simultanément du gaz explosif et des poussières combustibles peut nécessiter des mesures de protection supplémentaires. La présente norme ne s'applique pas aux poussières d'explosifs qui n'exigent pas d'oxygène de l'air pour leur combustion ni aux substances pyrophores. La présente norme ne tient pas compte des risques, quels qu'ils soient, résultant d'une émission de gaz inflammable ou toxique provenant de la poussière. La présente norme complète et modifie les exigences générales de la CEI 60079-0. Lorsqu'une exigence de la présente norme est en conflit avec une exigence de la CEI 60079-0, l'exigence de la présente norme doit avoir préséance.

4-ATEX

ATEX

NF EN 60079-19

04-Avril 2011

Norme en vigueur

Intitulé

Atmosphères explosives - Partie 19 : réparation, révision et remise en état de l'appareil -

Description

La présente partie de la CEI 60079 : donne des instructions, principalement de nature technique, pour la réparation, la révision, la remise en état et la modification de l'appareil conçu pour être utilisé en atmosphères explosives ; n'est pas applicable à l'entretien, sauf lorsque la réparation et la révision ne peuvent être dissociées de l'entretien, pas plus qu'elle ne donne des conseils sur les systèmes d'entrées de câbles qui peuvent exiger un renouvellement quand l'appareil est réinstallé ; n'est pas applicable au type de protection "m", "o" et "q" ; suppose que les bonnes règles de l'art sont adoptées d'un bout à l'autre.

4-ATEX

ATEX

NF EN 60079-2

08-Août 2008
En cours de Révision

Intitulé

Atmosphères explosives - Partie 2 : protection du matériel par enveloppe à surpression interne "p" -

Description

La présente partie de la CEI 60079 contient les exigences spécifiques pour la construction et les essais des matériels électriques avec enveloppes à surpression interne à mode de protection "p", destinés à l'utilisation dans les atmosphères explosives gazeuses. Elle spécifie les exigences pour les enveloppes à surpression interne contenant un dégagement limité de substance inflammable. Cette norme complète et modifie les exigences générales de la CEI 60079-0. Lorsqu'une exigence de cette norme entre en conflit avec une exigence de la CEI 60079-0, l'exigence de la présente norme prévaudra. La présente norme ne comprend pas les exigences pour : - les enveloppes à surpression interne lorsque le système de confinement peut dégager : a) soit de l'air avec une quantité d'oxygène supérieure à la normale, b) soit un mélange d'oxygène avec un gaz inerte dans une proportion supérieure à 21 % ; - les salles à surpression interne ou les bâtiments pour analyseurs; voir la CEI 60079-13 et la CEI 600

4-ATEX

ATEX

NF EN 60079-20-1

06-Juin 2010
Norme en vigueur

Intitulé

Atmosphères explosives - Partie 20-1 : caractéristiques des substances pour le classement des gaz et des vapeurs - Méthodes et données d'essai -

Description

La présente partie de la CEI 60079 donne des lignes directrices pour le classement des gaz et des vapeurs. Elle décrit une méthode d'essai destinée à mesurer les interstices expérimentaux maximaux de sécurité (IEMS) des mélanges de gaz ou de vapeurs et d'air dans des conditions normales de température) et de pression de manière à permettre le choix d'un groupe approprié de matériels. Cette méthode ne tient pas compte des effets possibles des obstacles sur les interstices de sécurité². La présente norme décrit aussi une méthode d'essai pour la détermination de la température d'auto-inflammation d'une vapeur ou d'un gaz chimiquement pur dans l'air à la pression atmosphérique. Les valeurs des propriétés chimiques et physiques des substances données dans les tableaux sont destinées à aider les ingénieurs pour le choix des matériels utilisés dans des zones dangereuses. La publication de données supplémentaires pourra donner lieu à des publications ultérieures au fur et à mesure de l'obtention de résultats d'essais réalisés dans différents pays. Ces données ont été choisies particulièrement pour l'utilisation des matériels dans les zones dangereuses et il a été tenu compte des méthodes de mesure normalisées.

4-ATEX

ATEX

NF EN 60079-25

02-Février 2011

Norme en vigueur

Intitulé

Atmosphères explosives - Partie 25 : systèmes électriques de sécurité intrinsèque -

Description

La présente partie de la CEI 60079 contient les exigences spécifiques de construction et d'évaluation des systèmes électriques de sécurité intrinsèque, de mode de protection, destinés à être utilisés, en tout ou en partie, dans des atmosphères qui exigent l'emploi de matériels du Groupe I, II ou III. La présente norme complète et modifie les exigences générales de la CEI 60079-0 et de la norme de sécurité intrinsèque CEI 60079-11. En cas de contradiction entre une exigence de la présente norme et une exigence de la CEI 60079-0 ou de la CEI 60079-11, l'exigence de la présente norme prévaut. La présente norme complète la CEI 60079-11 pour les exigences qui s'appliquent aux matériels électriques utilisés dans des systèmes électriques de sécurité intrinsèque. Les exigences d'installation pour un système de Groupe II ou de Groupe III conçus en accord avec la présente norme sont spécifiés dans la CEI 60079-14.

4-ATEX

ATEX

NF EN 60079-26

08-Août 2007

Norme en vigueur

Intitulé

Atmosphères explosives - Partie 26 : matériel d'un niveau de protection du matériel (EPL) Ga -

Description

La présente partie de la CEI 60079 spécifie les exigences particulières pour la construction, les essais et le marquage des matériels électriques qui procurent un niveau de protection du matériel (EPL) Ga. Ce matériel électrique assure, dans les limites des paramètres de fonctionnement spécifiés par le constructeur, un très haut niveau de protection prenant en compte le cas des pannes rares liées au matériel, ou d'apparition simultanée de deux pannes indépendantes l'une de l'autre. La présente norme s'applique au matériel installé en chevauchement sur des emplacements pour lesquels des niveaux de protection différents peuvent être exigés. Cette norme s'applique aussi aux matériels installés dans un emplacement de niveau de protection inférieur, mais reliés électriquement à un matériel de niveau de protection du matériel (EPL) Ga (matériels associés). Cette norme complète les exigences générales de la CEI 60079-0 et les exigences des modes de protection normalisés en accord avec les normes

4-ATEX

ATEX

NF EN 60079-27

07-Juillet 2008

Norme en vigueur

Intitulé

Atmosphères explosives - Partie 27 : concept de réseau de terrain de sécurité intrinsèque (FISCO) -

Description

La présente partie de la CEI 60079 contient des précisions concernant les matériels, les systèmes et les méthodes d'installation pour une utilisation selon le concept de réseau de terrain de sécurité intrinsèque (FISCO). Elle est basée sur les concepts des systèmes d'alimentation en réseau codés en Manchester conçus selon la CEI 61158-2 qui est la norme de la couche physique pour les installations de réseau de terrain. Les exigences de construction et d'installation des matériels et des systèmes FISCO sont déterminées par la CEI 60079-11, la CEI 60079-14 et la CEI 60079-25 à l'exception de ce qui est modifié par la présente norme. Une partie de chacun des dispositifs de réseau de terrain peut être protégée par l'une ou l'autre des méthodes de protection contre l'explosion listée dans la CEI 60079-0, appropriée à la zone d'utilisation prévue. Dans ces circonstances, les exigences de cette norme s'appliquent uniquement à la partie du matériel connectée directement à la ligne ou au tronçon de sécurité intrinsèque.

4-ATEX

ATEX

NF EN 60079-28

08-Août 2007

En cours de Révision

Intitulé

Atmosphères explosives - Partie 28 : protection du matériel et des systèmes de transmission utilisant le rayonnement optique -

Description

La présente partie de la CEI 60079 explique le risque d'inflammation potentiel à partir de matériel utilisant un rayonnement optique et destiné à être utilisé en atmosphères explosives gazeuses. Elle couvre également le matériel, lui-même situé à l'extérieur mais dont les rayonnements optiques pénètrent de telles atmosphères. Elle décrit les précautions à prendre et les exigences lors de l'utilisation de matériels transmettant des rayonnements optiques dans des atmosphères explosives gazeuses. Elle souligne également une méthode d'essai, qui peut être utilisée pour vérifier qu'un faisceau n'est pas capable d'inflammation dans des conditions d'essai choisies, si les valeurs limites optiques ne peuvent être garanties par l'évaluation ou la mesure de la force du faisceau. Cette norme contient des exigences pour le rayonnement optique dans l'étendue de longueur d'onde de 380 mm à 10 mm. Elle couvre les mécanismes d'inflammation suivants : le rayonnement optique est absorbé par les surfaces ou particules, provoquant leur échauffement et, dans certaines circonstances, celles ci peuvent atteindre une température qui amorcera l'inflammation de l'atmosphère explosive environnante ; le craquage direct d'un gaz par laser, au point de focalisation d'un faisceau puissant, produisant un plasma et une onde de choc, les deux agissant en définitive comme source d'allumage. Ces processus peuvent prendre naissance dans des matériaux, à proximité du point de claquage. Cette norme ne couvre pas l'inflammation par rayonnement ultraviolet et par absorption du rayonnement dans le mélange explosif lui-même. Les absorbeurs explosifs ou absorbeurs qui contiennent leur propre oxydant/comburant de même que les absorbeurs catalytiques sont également hors du domaine de cette norme.

4-ATEX

ATEX

NF EN 60079-29-1

09-Septembre 2008

Norme en vigueur

Intitulé

Atmosphères explosives - Partie 29-1 : détecteurs de gaz - Exigences d'aptitude à la fonction des détecteurs de gaz inflammables -

Description

La présente partie de la CEI 60079-29 spécifie les exigences générales pour la construction, les essais et l'aptitude à la fonction, et décrit les méthodes d'essai qui s'appliquent aux matériels portables, transportables et fixes pour la détection et la mesure des concentrations de gaz ou de vapeurs inflammables dans l'air. Les matériels, ou parties de ceux-ci, sont destinés à être utilisés dans des atmosphères potentiellement explosives et dans les mines grisouteuses. Cette norme s'applique pour toute revendication qu'un constructeur de matériel pourrait émettre pour une caractéristique spécifique de construction ou d'aptitude à la fonction supérieure aux exigences minimales. Il convient que de telles revendications soient vérifiées et que les procédures d'essai soient étendues ou complétées lorsque cela est nécessaire, pour vérifier l'aptitude à la fonction déclarée par le fabricant. Lors de la vérification d'une aptitude à la fonction supérieure à un critère, le respect des autres critères d'aptitude à la fonction par rapport aux exigences minimales de la norme, n'est pas exigé. Cependant, il convient que ces aptitudes à la fonction réduites déclarées (telles que confirmées dans le manuel d'instruction du constructeur) soient aussi vérifiées (par exemple une gamme de températures de 0 °C à 60 °C ; de 0 °C à 40 °C à une précision de plus ou moins 10 % et de 40 °C à 60 °C à une précision de plus ou moins 15 (précision revendiquée par le constructeur). Il convient que les essais complémentaires fassent l'objet d'un accord entre le constructeur et le laboratoire d'essai et identifiés et décrits dans le rapport d'essais. Cette norme s'applique aux matériels de détection de gaz combustibles destinés à donner une indication, une alarme ou une autre fonction de sortie, le but étant d'alerter sur un risque d'explosion et, dans certains cas de déclencher des actions protectrices manuelles ou automatiques.

4-ATEX

ATEX

NF EN 60079-29-2

09-Septembre 2008

Norme en vigueur

Intitulé

Atmosphères explosives - Partie 29-2 : détecteurs de gaz - Sélection, installation, utilisation et maintenance des détecteurs de gaz inflammables et d'oxygène -

Description

La présente partie de la CEI 60079-29 donne des lignes directrices et des recommandations pratiques pour la sélection, l'installation, l'utilisation sûre et la maintenance des matériels électriques de groupe II destinés à une utilisation dans des applications de sécurité sur des sites industriels et commerciaux, pour la détection et la mesure des gaz inflammables conformément à la CEI 60079-29-1. La présente norme est applicable à la mesure de l'oxygène à fin d'inertage dans les cas où la protection contre l'explosion est apportée par l'élimination de l'oxygène au lieu de la détection de la présence de gaz ou de vapeurs combustibles. La présente norme est une compilation de connaissances pratiques destinée à assister l'utilisateur et qui s'applique aux matériels, instruments et systèmes indiquant la présence de mélanges inflammables potentiellement explosifs de gaz ou de vapeurs avec l'air, par un signal électrique émis par un capteur vers un appareil de lecture pour activer une alarme visuelle ou sonore pré-réglée, ou un autre dispositif, ou encore une combinaison de ceux-ci. Un tel matériel peut être utilisé pour réduire le risque en délivrant des avertissements, partout où il y a la possibilité d'un risque vital ou important résultant de l'accumulation d'un mélange gaz-air. Il peut aussi être utilisé pour créer des dispositions de sécurité spécifiques (par exemple, fermeture de site, évacuation, procédures d'extinction de feu). La présente norme est applicable à toutes les nouvelles installations permanentes et quand cela est raisonnablement possible, aux installations permanentes existantes. Elle est aussi applicable aux installations temporaires, qu'elles soient nouvelles ou existantes.

4-ATEX

ATEX

NF EN 60079-29-4

06-Juin 2010

Norme en vigueur

Intitulé

Atmosphères explosives - Partie 29-4 : détecteurs de gaz - Exigences d'aptitude à la fonction des détecteurs de gaz inflammables à chemin ouvert -

Description

La présente partie de la CEI 60079-29 spécifie les exigences d'aptitude à la fonction des matériels de détection et de mesure des gaz ou vapeurs inflammables dans l'air ambiant dont le principe de fonctionnement est basé sur la mesure de l'absorption spectrale par les gaz ou vapeurs sur des chemins optiques étendus, généralement sur une étendue comprise entre un mètre et quelques kilomètres. Ce type de matériel mesure la concentration intégrale des gaz absorbants sur le chemin optique en unités telles que le LII mètre pour les gaz inflammables. Les matériels correspondant au domaine d'application de la présente norme sont classés selon les types suivants: Type 1: un émetteur et un récepteur optiques, situés à chaque extrémité d'un chemin traversant l'atmosphère surveillée. Type 2: un émetteur-récepteur optique (c'est-à-dire un émetteur et un récepteur combinés) et un réflecteur adapté, qui peut être une caractéristique topographique ou un réflecteur, situés à chaque extrémité d'un chemin dans l'atmosphère surveillée. La présente norme s'applique également pour une caractéristique spécifique de construction ou d'aptitude à la fonction supérieure aux exigences minimales de la présente norme, qu'un constructeur de matériel peut déclarer. De telles déclarations doivent être vérifiées et les procédures d'essai doivent être étendues ou complétées lorsque cela est nécessaire, pour vérifier l'aptitude à la fonction déclarée. Les essais complémentaires doivent faire l'objet d'un accord entre le constructeur et le laboratoire d'essai et être identifiés et décrits dans le rapport d'essai.

4-ATEX

ATEX

NF EN 60079-30-1

10-Octobre 2007

Norme en vigueur

Intitulé

Atmosphères explosives - Partie 30-1 : traçage par résistance électrique - Exigences générales et d'essais -

Description

La présente partie de la CEI 60079 spécifie les exigences générales et d'essais des résistances électriques de traçage en atmosphères explosives gazeuses. La norme s'applique aux résistances de traçage qui peuvent comprendre les unités assemblées sur site (site d'exploitation) ou en usine et qui peuvent être soit des câbles de traçage en série, soit des câbles de traçage en parallèle, soit des bandes ou des panneaux de traçage qui ont été assemblés et/ou équipés de terminaisons conformément aux instructions du constructeur. La présente norme comprend aussi des exigences concernant les ensembles de terminaisons et les méthodes de contrôle appliquées au traçage par résistance. Les zones dangereuses auxquelles cette norme fait référence sont celles définies dans la CEI 60079-10. Si une exigence de cette norme entre en conflit avec une exigence de la CEI 60079-0, l'exigence de la présente norme doit prévaloir.

4-ATEX

ATEX

NF EN 60079-30-2

10-Octobre 2007

Norme en vigueur

Intitulé

Atmosphères explosives - Partie 30-2 : traçage par résistance électrique - Guide d'application pour la conception, l'installation et la maintenance -

Description

La présente partie de la CEI 60079 fournit des lignes directrices pour l'application des systèmes de traçage par résistance électrique dans les emplacements où l'on peut rencontrer des atmosphères explosives, à l'exception de celles classées zone 0. Elle fournit des recommandations pour la conception, l'installation et la maintenance du matériel de traçage et du matériel associé de commande et de surveillance. Elle ne couvre pas les dispositifs qui fonctionnent par chauffage par induction, chauffage à effet de peau ou chauffage par impédance, ni ceux destinés à la libération de contraintes. La présente partie représente un complément des exigences spécifiées dans la CEI 60079-30-1.

4-ATEX

ATEX

NF EN 60079-31

04-Avril 2010

Norme en vigueur

Intitulé

Atmosphères explosives - Partie 31 : protection du matériel contre l'inflammation des poussières par enveloppe "t" -

Description

La présente partie de la CEI 60079 est applicable au matériel électrique protégé par enveloppe et limitation de la température de surface, pour une utilisation en atmosphère de poussière explosive. Elle spécifie les exigences de conception, de construction et d'essai pour le matériel électrique. La présente norme complète et modifie les exigences générales de la CEI 60079-0. Lorsqu'une exigence de la présente norme est en conflit avec une exigence de la CEI 60079-0, l'exigence de la présente norme prévaut. La présente norme ne s'applique pas aux poussières d'explosifs qui ne nécessitent pas l'oxygène de l'air pour leur combustion, ni aux substances pyrotechniques. La présente norme ne s'applique pas au matériel électrique destiné à une utilisation dans les parties souterraines des mines ni aux parties des installations de surface des mines où il existe des risques de grisou et/ou de poussières combustibles. La présente norme ne prend en compte aucun risque résultant d'une émission de gaz inflammable ou toxique provenant de la poussière.

4-ATEX

ATEX

NF EN 60079-33

07-Juillet 2011

Projet

Intitulé

Atmosphères explosives - Partie 33 : protection du matériel par mode de protection spéciale "s" -

Description

Aucune

4-ATEX

ATEX

NF EN 60079-5

06-Juin 2008
En cours de Révision

Intitulé

Atmosphères explosives - Partie 5 : protection du matériel par remplissage pulvérulent "q" -

Description

La présente partie de la CEI 60079 contient les exigences spécifiques de construction, d'essais et de marquage du matériel électrique, des parties de matériel électrique et des composants Ex à remplissage pulvérulent, mode de protection "q", destinés à être utilisés dans des atmosphères explosives gazeuses. La présente norme complète et modifie les exigences générales de la CEI 60079-0. Lorsqu'une exigence de la présente norme diverge d'une exigence de la CEI 60079-0, l'exigence de cette norme prévaudra. La présente norme s'applique au matériel électrique, aux parties de matériel électrique et aux composants Ex dont : le courant assigné est inférieur ou égal à 16 A ; la tension assignée est inférieure ou égale à 1 000 V ; la puissance assignée est inférieure ou égale à 1 000 W.

4-ATEX

ATEX

NF EN 60079-6

10-Octobre 2007

En cours de Révision

Intitulé

Atmosphères explosives - Partie 6 : protection du matériel par immersion dans l'huile "o" -

Description

La présente partie de la CEI 60079 spécifie les exigences de construction et d'essais du matériel électrique immergé dans l'huile, des parties de matériel immergé dans l'huile et de composants Ex, de mode de protection "o", destinés à être utilisés dans des atmosphères explosives gazeuses. La présente norme complète et modifie les exigences générales de la CEI 60079-0. Quand une exigence de la présente norme diverge d'une exigence de la CEI 60079-0, l'exigence de la présente norme est l'exigence applicable. La présente norme est applicable aux matériels électriques, aux parties de matériels électriques et composants Ex qui, sans immersion dans l'huile, ne produisent pas d'arcs ou étincelles dans les conditions de service normal déterminées par la CEI 60079-15 ou la CEI 60079-11.

4-ATEX

ATEX

NF EN 60079-7

03-Mars 2007

Norme en vigueur

Intitulé

Atmosphères explosives - Partie 7 : protection du matériel par sécurité augmentée "e" -

Description

La présente partie de la CEI 60079 décrit les exigences spécifiques de conception, de construction, d'essais et de marquage du matériel électrique avec mode de protection de sécurité augmentée (e) destiné à être utilisé dans les atmosphères explosives gazeuses. La présente norme s'applique au matériel électrique ayant une tension assignée ne dépassant pas 11 kV en courant alternatif (valeur efficace) ou en courant continu. Des mesures supplémentaires sont appliquées pour que le matériel ne produise ni arc, ni étincelle, ni température excessive en fonctionnement normal ou dans des conditions anormales spécifiées. Cette norme complète et modifie les exigences générales de la CEI 60079-0. Lorsqu'une exigence la présente cette norme entre en conflit avec une exigence de la CEI 60079-0, l'exigence de la présente norme prévaut.

4-ATEX

ATEX

NF EN 61241-11

03-Mars 2007

Norme en vigueur

Intitulé

**Matériels électriques pour utilisation en présence de poussières combustibles -
Partie 11 : protection par sécurité intrinsèque "iD" -**

Description

Cette partie de la CEI 61241 spécifie les exigences relatives à la construction et aux essais des matériels à sécurité intrinsèque destinés à être utilisés dans des environnements de nuage ou de couches de poussières combustibles, et des matériels associés destinés à être connectés à des matériels à sécurité intrinsèque qui entrent dans de tels environnements. Les exigences de cette norme s'ajoutent à celles de la CEI 61241-0 à l'exception des cas indiqués dans la liste ci-dessous. Les matériels utilisés dans les systèmes seront construits en accord avec la CEI 60079-25. Lorsque des appareils associés sont protégés par un type de protection inclus dans la CEI 61241-0 ou dans la CEI 60079-0, les exigences de ces méthodes de protection ainsi que les parties pertinentes de la CEI 61241 et de la CEI 60079 s'appliquent aussi à ces matériels associés. La liste suivante des exclusions est directement applicable aux matériels associés destinés à être utilisés dans des cas où il n'y a pas d'atmosphère potentiellement dangereuse et qui en d'autres circonstances, seraient utilisés en combinaison avec les exigences d'autres méthodes de protection.

4-ATEX

ATEX

Générale

NF EN 60079-0/A11

03-Mars 2014

Norme en vigueur

Intitulé

Atmosphères explosives - Partie 0 : matériel - Exigences générales -

Description

Le présent amendement modifie les paragraphes 9.3.3, 29.3, 29.9, 29.10 et 29.16 ainsi que les Annexes ZY et ZZ de la norme homologuée NF EN 60079-0, de janvier 2013. Le présent document entre dans le champ d'application de la Directive ATEX n° 94/9/CE du 23/03/1994.

5- EPI

5.1- Général

5.2- Tête

5.3- Voies Respiratoires

5.4- Jambes

5.5- Tronc

5.6- Main

5.7- Corps

5.8- Pieds

5.9- Ouïe

5.1- GENERAL

5-EPI

5.1- EPI - Général

NF EN ISO 13688

09-Septembre 2013

Norme en vigueur

Intitulé

Vêtements de protection - Exigences générales

Description

« La présente Norme internationale spécifie des exigences générales de performance relatives à l'ergonomie, à l'innocuité, à la désignation des tailles, au vieillissement, à la compatibilité et au marquage des vêtements de protection ainsi qu'aux informations devant être fournies par le fabricant avec les vêtements de protection. La présente Norme internationale est destinée à être utilisée uniquement en association avec d'autres normes contenant les exigences relatives à des performances de protection spécifiques et n'est pas destinée à être appliquée seule. »

5.2- TÊTE

5-EPI

5.2- EPI -Tête

Cagoule

NF EN 13911

11-Novembre 2004

En cours de Révision

Intitulé

Vêtements de protection pour les sapeurs pompiers - Exigences et méthodes d'essai pour les cagoules de protection contre le feu pour sapeurs-pompiers

Description

« La présente Norme prescrit les exigences de sécurité minimales et les méthodes d'essai pour une cagoule de protection contre le feu portée par un pompier lors d'incendies et d'activités associées. La présente Norme ne s'applique que lors de situations nécessitant également le port de vêtements de protection (EN 469), d'un appareil de protection respiratoire (EN 136 et EN 137) et d'un casque (EN 443). »

5-EPI

5.2- EPI -Tête

Casque

NF EN 12492

04-Avril 2012

Norme en vigueur

Intitulé

Équipements d'alpinisme et d'escalade - Casques d'alpinistes - Exigences de sécurité et méthodes d'essai

Description

« La présente Norme européenne spécifie les exigences de sécurité et les méthodes d'essai relatives aux casques de sécurité utilisés en alpinisme. »

5-EPI

5.2- EPI -Tête

Casque

NF EN 443

05-Mai 2008

Norme en vigueur

Intitulé

Casques pour la lutte contre les incendies dans les bâtiments et autres structures -

Description

« La présente Norme européenne spécifie les exigences minimales relatives aux casques de sapeurs-pompiers protégeant principalement la partie supérieure de la tête contre les effets d'un choc, d'une pénétration et de la chaleur et des flammes, dans le cadre de la lutte contre les incendies dans les bâtiments et autres structures. »

5-EPI

5.2- EPI -Tête

Casque de Bûcheronnage

NF EN 1731

01-Janvier 2007

Norme en vigueur

Intitulé

Protection individuelle de l'œil - Protecteurs de l'œil et du visage de type grillagé

Description

« La présente Norme européenne spécifie les prescriptions relatives aux matériaux, à la conception, à la performance, les méthodes d'essai et les prescriptions relatives aux marquages des protecteurs de l'œil et du visage de type grillagé. La présente norme n'est pas applicable aux protecteurs de l'œil et du visage utilisés pour protéger contre les projections de liquides (y compris le métal fondu), les solides chauds, les risques électriques, et les rayonnements infrarouges et ultraviolets. Les protecteurs de l'œil et du visage de type grillagé utilisés pour les activités sportives comme le hockey sur glace et l'escrime sont exclus. »

5-EPI

5.2- EPI -Tête

Casque de Bûcheronnage

NF EN 397+A1

02-Février 2013

Norme en vigueur

Intitulé

Casques de protection pour l'industrie

Description

« La présente Norme européenne précise les exigences physiques et de performance, les méthodes d'essai et les exigences de marquage pour les casques de protection pour l'industrie. Les exigences obligatoires s'appliquent aux casques d'utilisation générale dans l'industrie. D'autres exigences de performance supplémentaires facultatives ne sont applicables que lorsqu'elles sont spécifiquement revendiquées par le fabricant de casque. Les casques de protection pour l'industrie sont initialement destinés à protéger le porteur contre les chutes d'objet et les blessures à la tête et traumatismes crâniens consécutifs. »

5-EPI

5.2- EPI -Tête

Casque de feux d'espace naturels

NF EN 16471

11-Novembre 2012

Projet

Intitulé

asques de Sapeurs-pompiers - Casques pour la lutte contre les feux d'espaces naturels

Description

Aucune

5-EPI

5.2- EPI -Tête

Casque Secours techniques

NF EN 16473

11-Novembre 2012

Projet

Intitulé

Casques de sapeurs-pompiers - Casques pour les opérations de secours technique

Description

Aucune

5.3- VOIES RESPIRATOIRES

5-EPI

5.3- EPI - Voies respiratoires

appareil de plongée

NF EN 12021

06-Juin 2014

Norme en vigueur

Intitulé

Appareils de protection respiratoire - Gaz comprimés pour appareil de protection respiratoire

Description

La présente Norme européenne spécifie les exigences pour la qualité du gaz comprimé fourni pour le mélange ou l'utilisation dans les appareils de protection respiratoire et des opérations hyper et hypobare. L'utilisation de gaz comprimés à la pression atmosphérique normale ainsi qu'à des pressions hyper et hypobare est prise en compte. La présente Norme européenne ne s'applique pas aux gaz comprimés à usage médical ou aux applications aérospatiales.

5-EPI

5.3- EPI - Voies respiratoires

appareil de plongée

NF EN 13319

06-Juin 2000

Norme en vigueur

Intitulé

Accessoires de plongée - Profondimètres et instruments combinant la mesure de la profondeur et du temps - Exigences fonctionnelles et de sécurité, méthodes d'essai

Description

La présente norme spécifie les exigences fonctionnelles et de sécurité relatives aux profondimètres, aux caractéristiques de profondimètre d'autres instruments ainsi qu'aux caractéristiques de mesure du temps et de la profondeur d'autres instruments. La présente norme ne s'applique pas aux informations affichées, destinées à l'utilisateur, en dehors de la profondeur et du temps. Toute information relative aux obligations en matière de décompression, affichée par l'équipement couvert par la présente norme, est explicitement exclue de son domaine d'application. La présente norme s'applique aux instruments, tels que ceux utilisés par les plongeurs, permettant de mesurer la profondeur de l'eau grâce à la pression environnementale. Les exigences concernant la mesure du temps ne sont applicables que si les instruments chronomètrent automatiquement le temps de plongée.

5-EPI

5.3- EPI - Voies respiratoires

appareil de plongée

NF EN 13949

11-Novembre 2003

Norme en vigueur

Intitulé

Appareils respiratoires - Appareils de plongée autonome à circuit ouvert utilisant du nitrox et de l'oxygène comprimé - Exigences, essai, marquage

Description

La présente Norme européenne s'applique aux scaphandres à circuit ouvert utilisant du nitrox (d'une teneur en oxygène supérieure à 22 % ou de l'oxygène comprimé (scaphandres NITROX)). La présente Norme européenne pour les scaphandres au nitrox ou à l'oxygène définit des exigences, des exceptions et des essais complémentaires de ceux déjà décrits dans l'EN 250. Les exigences et les essais décrits dans la présente Norme européenne visent à assurer un niveau minimal de sécurité dans le fonctionnement de ce type d'appareils.

5-EPI

5.3- EPI - Voies respiratoires

appareil de plongée

NF EN 14143

08-Août 2013

Norme en vigueur

Intitulé

Appareils de protection respiratoire - Appareils de plongée autonome à recyclage de gaz - Équipement respiratoire

Description

La présente Norme européenne spécifie les exigences minimales relatives aux appareils de plongée autonomes à recyclage de gaz visant à assurer un niveau minimal de sécurité dans le fonctionnement des appareils. Elle s'applique aux conditions suivantes : une profondeur maximale de 6 m pour les appareils utilisant de l'oxygène pur ; une profondeur maximale de 40 m pour les appareils utilisant des mélanges d'oxygène et d'azote ; une profondeur maximale de 100 m pour les appareils utilisant des mélanges d'oxygène et d'hélium ou des mélanges d'oxygène, d'azote et d'hélium ; des températures de l'eau comprises entre 4 °C et 34 °C ou en dehors de ces températures telles que spécifiées par le fabricant.

5-EPI

5.3- EPI - Voies respiratoires

appareil de plongée

NF EN 144-3

11-Novembre 2003

Norme en vigueur

Intitulé

Appareils de protection respiratoire - Robinets de bouteille à gaz - Partie 3 : raccords de sortie pour gaz de plongée Nitrox et oxygène

Description

La présente Norme européenne s'applique aux raccords filetés utilisés pour le raccordement entre un robinet de bouteille à gaz et un réducteur de pression, sur les appareils de plongée à nitrox respirable ayant une teneur en oxygène supérieure à 22 % ou sur les appareils à oxygène. La présente Norme européenne spécifie les dimensions et les tolérances relatives aux raccords utilisés pour les appareils de protection respiratoire.

5-EPI

5.3- EPI - Voies respiratoires

appareil de plongée

NF EN 15333-1

11-Novembre 2011

Norme en vigueur

Intitulé

Équipements respiratoires - Appareils de plongée narguilé à gaz comprimé et à circuit ouvert - Partie 1 : appareils à la demande

Description

La présente norme européenne spécifie les exigences minimales qui s'appliquent aux appareils de plongée à la demande alimentés depuis la surface et aux appareils de plongée à la demande utilisés lors de plongées dirigées depuis la surface, dans le but de garantir un niveau minimal de sécurité en fonctionnement de l'appareil. Elle s'applique : à des profondeurs situées entre 0 m et 50 m pour les appareils utilisant de l'air, de l'oxygène ou de l'oxygène dans les mélanges à base d'azote ; à des profondeurs situées entre 0 m et 60 m pour les appareils utilisant de l'oxygène, de l'oxygène et de l'hélium ou des mélanges d'oxygène, d'azote et d'hélium ; à des températures d'eau comprises entre + 4 °C et + 34 °C ou en dehors de cette plage de températures si spécifié par le fabricant. Les exigences de la présente norme européenne sont conçues pour tenir compte de l'interaction entre l'utilisateur, l'appareil, et, dans la mesure du possible, l'environnement dans lequel l'appareil est susceptible d'être utilisé. La présente norme européenne ne couvre pas les systèmes de plongée en saturation, ni les systèmes de tourelle de plongée à l'air, ni les appareils utilisés uniquement pour la décompression à l'oxygène.

5-EPI

5.3- EPI - Voies respiratoires

appareil de plongée

NF EN 15333-2

12-Décembre 2011

Norme en vigueur

Intitulé

Équipements respiratoires - Appareils de plongée narguilé à gaz comprimé et à circuit ouvert - Partie 2 : appareils à débit continu

Description

La présente Norme européenne spécifie les exigences minimales qui s'appliquent aux équipements de plongée à débit continu avec alimentation en gaz comprimé depuis la surface et aux équipements de plongée à débit continu utilisés lors de plongées dirigées depuis la surface, dans le but de garantir un niveau minimal de sécurité en fonctionnement de l'appareil. Elle s'applique à une profondeur maximale de 50 m (pour appareils utilisant : de l'air ou ; de l'oxygène ou ; de l'oxygène dans les mélanges à base d'azote (Nitrox) ou ; de l'oxygène dans les mélanges à base d'hélium (Heliox) ou ; de l'oxygène dans les mélanges à base d'azote et d'hélium (Trimix) ; à des températures d'eau comprises entre 4 °C et 34 °C ou en dehors de cette plage de températures si spécifié par le fabricant ; à des températures ambiantes comprises entre - 20 °C et 50 °C ou en dehors de cette plage de températures si spécifié par le fabricant. Les exigences de la présente norme européenne sont conçues pour tenir compte de l'interaction entre l'utilisateur, l'appareil, et, dans la mesure du possible, l'environnement dans lequel l'appareil est susceptible d'être utilisé. La présente norme européenne ne couvre pas les systèmes de plongée en saturation, ni les systèmes de tourelle de plongée, ni les appareils utilisés uniquement pour la décompression à l'oxygène.

5-EPI

5.3- EPI - Voies respiratoires

appareil de plongée

NF EN 1972

10-Octobre 1997

Norme en vigueur

Intitulé

Accessoires de plongée - Tubas - Exigences de sécurité et méthodes d'essai.

Description

La présente norme européenne spécifie des prescriptions de sécurité visant à augmenter la sécurité d'utilisation des tubas pour les nageurs et les plongeurs. Cette norme s'applique aux tubas qui permettent à l'utilisateur de respirer lorsqu'il flotte à la surface, le visage dans l'eau. Elle englobe les tubas utilisés par les nageurs, les plongeurs et les utilisateurs de SCUBA (acronyme désignant un appareil respiratoire autonome pour la plongée). Cette norme ne s'applique pas aux équipements combinant masque facial et tuba, où le tuba débouche dans le masque facial.

5-EPI

5.3- EPI - Voies respiratoires

appareil de plongée

NF EN 250

06-Juin 2014

Norme en vigueur

Intitulé

Appareils respiratoires - Appareils de plongée autonomes à air comprimé et à circuit ouvert - Exigences, essai, marquage

Description

« La présente Norme européenne spécifie les exigences minimales pour les appareils respiratoires autonomes à air comprimé et à circuit ouvert pour la plongée et à leurs sous-ensembles pour assurer un niveau minimal de sécurité dans le fonctionnement des appareils jusqu'à une profondeur maximale de 50 m. »

5-EPI

5.3- EPI - Voies respiratoires

Appareil de plongée

NF EN 14467

08-Août 2004

Norme en vigueur

Intitulé

Services relatifs à la plongée de loisirs - Exigences relatives aux prestataires de services de plongée de loisirs en scaphandre autonome

Description

La présente Norme européenne spécifie les exigences s'appliquant aux prestataires de services dans le domaine de la plongée de loisirs en scaphandre autonome. Elle spécifie trois domaines de prestation de services : - la formation et l'enseignement théorique ; - la plongée organisée et la plongée guidée pour les plongeurs certifiés ; - la location d'équipements de plongée. Les prestataires de services peuvent proposer un ou plusieurs de ces services. La présente Norme européenne spécifie la nature et la qualité des prestations fournies au client et s'applique seulement au cadre contractuel de cette prestation.

5-EPI

5.3- EPI - Voies respiratoires

Appareil Respiratoires - Général

NF ISO 16900-1

10-Octobre 2011

Projet

Intitulé

**Appareils de protection respiratoire - Méthodes d'essai et équipement d'essai -
Partie 1 : détermination des fuites vers l'intérieur**

Description

Aucune

5-EPI

5.3- EPI - Voies respiratoires

Appareil Respiratoires - Général

NF ISO 16900-10

06-Juin 2014

Projet

Intitulé

**Appareils de protection respiratoire - Méthodes d'essai et équipement d'essai -
Partie 10 : résistance à la combustion, à la flamme, à la chaleur radiante et à la
chaleur**

Description

Aucune

5-EPI

5.3- EPI - Voies respiratoires

Appareil Respiratoires - Général

NF ISO 16900-11

12-Décembre 2013

Norme en vigueur

Intitulé

**Appareils de protection respiratoire - Méthodes d'essai et équipement d'essai -
Partie 11 : détermination du champ de vision**

Description

Aucune

5-EPI

5.3- EPI - Voies respiratoires

Appareil Respiratoires - Général

NF ISO 16900-12

08-Août 2013

Projet

Intitulé

**Appareils de protection respiratoire - Méthodes d'essai et équipement d'essai -
Partie 12 : détermination du travail respiratoire en fonction du volume
respiratoire et des pics de pressions respiratoires**

Description

Aucune

5-EPI

5.3- EPI - Voies respiratoires

Appareil Respiratoires - Général

NF ISO 16900-13

06-Juin 2014

Projet

Intitulé

**Appareils de protection respiratoire - Méthodes d'essai et équipement d'essai -
Partie 13 : appareils de protection respiratoire à gaz respirable régénéré et
appareils de protection respirable pour utilisation particulière telle que
l'évacuation de mines - Tests consolidés pour concentration de gaz, température,
humidité, travail respiratoire, élastance, résistance respiratoire et durée**

Description

Aucune

5-EPI

5.3- EPI - Voies respiratoires

Appareil Respiratoires - Général

NF ISO 16900-14

07-Juillet 2014

Projet

Intitulé

**Appareils de protection respiratoire - Méthodes d'essai et équipement d'essai -
Partie 14 : mesurage du niveau sonore**

Description

Aucune

5-EPI

5.3- EPI - Voies respiratoires

Appareil Respiratoires - Général

NF ISO 16900-3

06-Juin 2013

Norme en vigueur

Intitulé

**Appareils de protection respiratoire - Méthodes d'essai et équipement d'essai -
Partie 3 : détermination de la pénétration d'un filtre à particules**

Description

La présente partie de l'ISO 16900 spécifie les méthodes d'essai de détermination de la pénétration d'un filtre à particules, séparé ou intégré, destiné à être utilisé avec les appareils de protection respiratoire.

5-EPI

5.3- EPI - Voies respiratoires

Appareil Respiratoires - Général

NF ISO 16900-4

03-Mars 2012

Norme en vigueur

Intitulé

**Appareils de protection respiratoire - Méthodes et équipement d'essai - Partie 4 :
détermination de la capacité d'un filtre à gaz et essais de migration, de désorption
et dynamique au monoxyde de carbone**

Description

La présente partie de l'ISO 16900 spécifie la méthode d'essai pour la détermination de la capacité pour la protection contre les gaz des filtres anti-gaz ou anti-gaz multi-types ainsi que celle des filtres combinés pour les systèmes de protection respiratoire, y compris l'essai de validation à des débits spécifiés, un essai de désorption pour évaluer la capacité du filtre à retenir le gaz adsorbé ou absorbé, et un essai dynamique du monoxyde de carbone.

5-EPI

5.3- EPI - Voies respiratoires

Appareil Respiratoires - Général

NF ISO 16900-6

07-Juillet 2014

Projet

Intitulé

**appareils de protection respiratoire - Méthodes d'essai et équipement d'essai -
Partie 6 : résistance mécanique - Résistance des composants**

Description

Aucune

5-EPI

5.3- EPI - Voies respiratoires

Appareil Respiratoires - Général

NF ISO 16900-7

06-Juin 2014

Projet

Intitulé

**Appareils de protection respiratoire - Méthodes d'essai et équipement d'essai -
Partie 7 : essais de performance pratique**

Description

Aucune

5-EPI

5.3- EPI - Voies respiratoires

Appareil Respiratoires - Général

NF ISO 16900-8

12-Décembre 2013

Projet

Intitulé

**Appareils de protection respiratoire - Méthodes d'essai et équipement d'essai -
Partie 8 : mesure des débits d'air des APR filtrants à ventilation assistée - Partie 8 :
conditionnement climatique**

Description

Aucune

5-EPI

5.3- EPI - Voies respiratoires

Appareil Respiratoires - Général

NF ISO 16900-9

07-Juillet 2013

Projet

Intitulé

**Appareils de protection respiratoire - Méthodes d'essai et équipement d'essai -
Partie 9 : teneur en dioxyde de carbone de l'air inhalé (volume mort)**

Description

Aucune

5-EPI

5.3- EPI - Voies respiratoires

Appareils respiratoire - Entretien

NF ISO 16975-1

06-Juin 2014

Projet

Intitulé

**Appareils de protection respiratoire - Choix, utilisation et entretien - Partie 1 :
Élaboration et mise en œuvre d'un programme pour les appareils de protection
respiratoire - Appareils de protection respiratoire - Choix, utilisation et entretien -
Partie 1 : Élaboration et mise en œuvre d'un programme pour les appareils de
protection respiratoire**

Description

Aucune

5-EPI

5.3- EPI - Voies respiratoires

Appareils respiratoires

NF ISO 16972

12-Décembre 2009

Projet

Intitulé

Appareils de protection respiratoire - Termes, définitions, symboles graphiques et unités de mesure

Description

Aucune

5-EPI

5.3- EPI - Voies respiratoires

ARI

NF EN 137

01-Janvier 2007

Norme en vigueur

Intitulé

Appareils de protection respiratoire - Appareils de protection respiratoire autonomes à circuit ouvert, à air comprimé avec masque complet - Exigences, essais, marquage

Description

« La présente Norme européenne spécifie les exigences minimales de performance applicables aux appareils respiratoires autonomes à circuit ouvert, à air comprimé avec masque complet utilisés comme appareils de protection respiratoire, à l'exception des appareils conçus pour l'évacuation ou la plongée. Ces équipements sont destinés à être utilisés dans des situations de travail présentant un faible risque de surpressurisation des bouteilles d'air comprimé équipées de leurs robinets, dû à des conditions environnementales chaudes. Elle contient des essais pratiques de performance et des essais en laboratoire pour s'assurer de la conformité avec les exigences. »

5-EPI

5.3- EPI - Voies respiratoires

ARI

NF EN 402

10-Octobre 2003

Norme en vigueur

Intitulé

Appareils de protection respiratoire - Appareils de protection respiratoire autonomes à circuit ouvert, à air comprimé, à soupape à la demande avec masque complet ou ensemble embout buccal pour l'évacuation - Exigences, essais, marquage

Description

« La présente Norme européenne spécifie les exigences minimales applicables aux appareils de protection respiratoire isolants autonomes à circuit ouvert, à air comprimé, à soupape à la demande pour l'évacuation. La présente Norme européenne ne s'applique ni aux appareils de protection pour le travail et le sauvetage, ni aux appareils de plongée. Elle contient des essais en laboratoire et des essais pratiques de performance pour s'assurer de la conformité aux exigences. »

5-EPI

5.3- EPI - Voies respiratoires

ARICF

NF EN 145/A1

05-Mai 2000

Norme en vigueur

Intitulé

Appareils de protection respiratoire - Appareils de protection respiratoire isolants autonomes à circuit fermé, du type à oxygène comprimé ou à oxygène-azote comprimé - Exigences, essais, marquage

Description

« Le présent document modifie le paragraphe 6.28.6.2, corrige deux erreurs rédactionnelles de la version française des paragraphes 7.4.1.2 et 7.4.1.3 et ajoute une annexe sur le marquage. »

5-EPI

5.3- EPI - Voies respiratoires

Filtre (cartouche)

NF EN 14387+A1

04-Avril 2008

Norme en vigueur

Intitulé

Appareils de protection respiratoire - Filtres anti-gaz et filtres combinés - Exigences, essais, marquage

Description

« La présente Norme européenne traite des filtres anti-gaz et des filtres combinés utilisés comme composants des appareils de protection respiratoire non assistés. Les filtres contre le CO sont exclus de la présente norme. La présente Norme européenne comporte des essais en laboratoire destinés à l'évaluation de la conformité des filtres aux exigences. Certains filtres conformes à la présente norme peuvent également être utilisés avec des appareils de protection respiratoire assistés et, dans ce cas, doivent être essayés et marqués selon la norme européenne appropriée. »

5-EPI

5.3- EPI - Voies respiratoires

Masque complet (ARI ou masque à cartouche)

NF EN 136

03-Mars 1998

Norme en vigueur

Intitulé

Appareils de protection respiratoire - Masques complets - Exigences, essais, marquage

Description

« La présente norme européenne fixe les exigences minimales des masques complets pour appareils de protection respiratoire. La présente norme européenne ne traite pas des masques complets destinés à la plongée. Elle contient des essais en laboratoire et des essais pratiques de performance pour s'assurer de la conformité avec les exigences. »

5-EPI

5.3- EPI - Voies respiratoires

Masque complet (ARI ou masque à cartouche)

NF EN 143/A1

03-Mars 1998

Norme en vigueur

Intitulé

Appareils de protection respiratoire - Filtres à particules - Exigences, essais, marquage

Description

« Le présent document fait partie d'une série de normes européennes établies par le CEN dans le cadre de l'application de la Directive européenne sur les Équipements de Protection Individuelle (EPI). Il fixe les caractéristiques exigées des filtres à particules ainsi que les essais permettant de vérifier ces caractéristiques. »

5-EPI

5.3- EPI - Voies respiratoires

Pièce faciale filtrante (masque)

NF EN 140

12-Décembre 1998

Norme en vigueur

Intitulé

Appareils de protection respiratoire - Demi-masques et quarts de masques - Exigences, essais, marquage

Description

« La présente norme européenne spécifie les exigences minimales des demi-masques et quarts de masques destinés à être utilisés avec les appareils de protection respiratoire, à l'exception des appareils destinés à l'évacuation et à la plongée. Elle contient des essais en laboratoire et des essais pratiques de performance pour s'assurer de la conformité avec les exigences. »

5-EPI

5.3- EPI - Voies respiratoires

Pièce faciale filtrante (masque)

NF EN 149+A1

09-Septembre 2009

Norme en vigueur

Intitulé

**Appareils de protection respiratoire - Demi-masques filtrants contre les particules
- Exigences, essais, marquage**

Description

« La présente norme européenne spécifie les caractéristiques minimales à exiger des demi-masques filtrants utilisés comme appareils de protection respiratoire contre les particules sauf pour l'évacuation. Elle contient des essais de laboratoire et des essais pratiques de performance pour assurer la conformité aux exigences. »

5.4- JAMBES

5-EPI

5.4- EPI - Jambes

Gilet haute visibilité

NF EN ISO 20471

06-Juin 2013

Norme en vigueur

Intitulé

Vêtements à haute visibilité - Méthodes d'essai et exigences - Vêtements de signalisation à haute visibilité

Description

« La présente Norme internationale spécifie les exigences que doivent respecter les vêtements à haute visibilité afin de signaler visuellement la présence de l'utilisateur. Les vêtements à haute visibilité sont destinés à offrir une perceptibilité du porteur lorsqu'il est vu par les conducteurs de véhicules ou d'autres équipements mécaniques, dans toutes les conditions de luminosité, de jour et de nuit dans la lumière des phares d'un véhicule. Pour de plus amples informations sur les situations à risque, voir l'Annexe A. La présente Norme internationale ne s'applique pas aux situations à risque modéré et faible. Les exigences de performance sont indiquées pour la couleur et la rétro réflexion ainsi que pour les surfaces minimales et le positionnement des matières utilisées dans le vêtement de protection. »

5-EPI

5.4- EPI - Jambes

Guêtres

NF EN 381-8

07-Juillet 1997

Norme en vigueur

Intitulé

**Vêtements de protection pour utilisateurs de scies à chaîne tenues à la main -
Partie 8 : méthodes d'essai des guêtres de protection pour l'utilisation de scies à
chaîne.**

Description

« La présente norme européenne spécifie les méthodes d'essai à utiliser pour évaluer la résistance des guêtres aux coupures dues aux scies à chaîne tenues à la main. Une méthode d'essai à utiliser pour évaluer la résistance des brides de guêtres est également incluse. La présente norme européenne est applicable aux guêtres, utilisées avec des chaussures de sécurité selon l'EN 345:1992 et l'EN 345:1992/A1 avec un embout métallique ; les guêtres n'offrent qu'une protection partielle contre les coupures dues aux scies à chaîne. Les guêtres conformes à la présente norme européenne ne sont pas prévues pour être utilisées dans les situations où il existe un risque significatif de trébucher, telles que grimper aux arbres ou en forêt. Les exigences qui font partie des méthodes d'essai de cette norme européenne sont couvertes par l'EN 381-9. »

5-EPI

5.4- EPI - Jambes

Guêtres

NF EN 381-9

07-Juillet 1997

Norme en vigueur

Intitulé

**Vêtements de protection pour utilisateurs de scies à chaîne tenues à la main -
Partie 9 : exigences pour les guêtres de protection pour l'utilisation de scies à
chaîne.**

Description

« La présente norme européenne spécifie les exigences à utiliser pour évaluer la résistance des guêtres aux coupures dues aux scies à chaîne tenues à la main. Une exigence à la résistance des brides passant sous le pied de guêtres est également incluse. La présente norme européenne est applicable aux guêtres, utilisées avec des chaussures de sécurité selon l'EN 345:1992 et l'EN 345:1992/A1 avec un embout métallique ; les guêtres n'offrent qu'une protection partielle contre les coupures dues aux scies à chaîne. Les guêtres conformes à la présente norme ne sont pas prévues pour être utilisées dans des situations où existe un risque significatif de trébucher, telles que grimper aux arbres ou en forêt. Les méthodes d'essai qui font partie des exigences de cette norme européenne sont couvertes par l'EN 381-8. »

5-EPI

5.4- EPI - Jambes

Protège-jambes

NF EN 381-2

07-Juillet 1995

Norme en vigueur

Intitulé

**Vêtements de protection pour utilisateurs de scies à chaîne tenues à la main -
Partie 2 : méthodes d'essai pour protège-jambes.**

Description

« Cette deuxième partie de la présente norme européenne spécifie les méthodes à utiliser pour évaluer la résistance des protège-jambes aux coupures dues aux scies à chaîne tenues à la main. Elle définit également d'autres propriétés des protège-jambes. »

5-EPI

5.4- EPI - Jambes

Protège-jambes

NF EN 381-5

07-Juillet 1995

Norme en vigueur

Intitulé

**Vêtements de protection pour utilisateurs de scies à chaîne tenues à la main -
Partie 5 : exigences pour protège-jambes.**

Description

« La présente norme européenne définit les types et spécifie les exigences relatives aux protège-jambes offrant une protection contre les coupures dues aux scies à chaîne tenues à la main, y compris les exigences en matière d'identification, de marquage et d'informations destinées à l'utilisateur. »

5-EPI

5.4- EPI - Jambes

Veste de tronçonnage

NF EN 381-10

02-Février 2003

Norme en vigueur

Intitulé

**Vêtements de protection pour utilisateurs de scies à chaîne tenues à la main -
Partie 10 : méthode d'essai pour vestes de protection -**

Description

« La présente Norme européenne, partie 10, spécifie les méthodes d'échantillonnage et de traitement préalable des vestes de protection contre les coupures dues aux scies à chaîne tenues à la main, la méthode de mesure applicable à la zone de protection, l'appareillage et les méthodes d'essai utilisés pour évaluer leur résistance à la coupure, ainsi que l'essai de performance pratique destiné à l'évaluation des propriétés d'ergonomie par rapport à la partie 11 de la présente norme. »

5-EPI

5.4- EPI - Jambes

Veste de tronçonnage

NF EN 381-11

02-Février 2003

Norme en vigueur

Intitulé

**Vêtements de protection pour utilisateurs de scies à chaîne tenues à la main -
Partie 11 : exigences relatives aux vestes de protection -**

Description

« La présente Norme européenne spécifie les exigences qui s'appliquent pour évaluer la protection offerte par les vestes de protection contre les coupures dues aux scies à chaîne tenues à la main, plus particulièrement à l'aide des méthodes d'essai décrites dans l'EN 381-10:2002. Les exigences relatives aux propriétés ergonomiques, à l'identification, au marquage et aux informations fournies par le fabricant, y compris les critères de sélection et les instructions d'utilisation, sont également spécifiées. »

5.5- TRONC

5-EPI

5.5- EPI - Tronc

Parka

NF EN 343+A1/IN1

12-Décembre 2007

Norme en vigueur

Intitulé

Vêtements de protection - Protection contre la pluie

Description

« La présente Norme européenne spécifie les exigences et les méthodes d'essai applicables aux matériaux et aux coutures des vêtements de protection contre les intempéries (par exemple précipitations sous forme de pluie ou neige), brouillard et humidité du sol. L'essai de résistance à la pluie d'articles de vêtements prêts à porter est exclu de cette norme car une méthode d'essai séparée pour une telle propriété est actuellement en cours de préparation. »

5.6- MAIN

5-EPI

5.6- EPI - Main

Gant de protection biologique

NF EN 374-1

04-Avril 2004

Norme en vigueur

Intitulé

Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes - Partie 1 : terminologie et exigences de performance -

Description

« La présente Norme européenne spécifie les exigences de performance requises pour les gants destinés à la protection des utilisateurs contre les produits chimiques et/ou les micro-organismes et définit les termes à utiliser. Cette Norme européenne doit être utilisée en association avec l'EN 420. Cette Norme européenne ne spécifie pas les exigences pour la protection contre les risques mécaniques. »

5-EPI

5.6- EPI - Main

Gant de protection biologique

NF EN 374-2
04-Avril 2004
En cours de Révision

Intitulé

Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes - Partie 2 : détermination de la résistance à la pénétration -

Description

« La présente Norme européenne spécifie une méthode d'essai pour la résistance à la pénétration des gants de protection contre les produits chimiques et/ou les micro-organismes. Actuellement, on estime que les gants qui résistent à la pénétration, lorsqu'ils sont essayés selon cette partie de l'EN 374, constituent une barrière efficace contre les risques microbiologiques »

5-EPI

5.6- EPI - Main

Gant de protection biologique

NF EN 374-3

04-Avril 2004

Norme en vigueur

Intitulé

Gants médicaux non réutilisables - Partie 3 : exigences et essais pour évaluation biologique -

Description

« La présente partie de l'EN 455 spécifie les exigences permettant d'évaluer la sécurité biologique des gants médicaux à usage unique. Elle mentionne les exigences d'étiquetage des gants et de diffusion des informations concernant les méthodes d'essai utilisées. »

5-EPI

5.6- EPI - Main

Gant de protection biologique

NF EN 455-3

02-Février 2007

Norme en vigueur

Intitulé

Gants médicaux non réutilisables - Partie 3 : exigences et essais pour évaluation biologique -

Description

« La présente partie de l'EN 455 spécifie les exigences permettant d'évaluer la sécurité biologique des gants médicaux à usage unique. Elle mentionne les exigences d'étiquetage des gants et de diffusion des informations concernant les méthodes d'essai utilisées. »

5-EPI

5.6- EPI - Main

Gant de protection chimique

NF EN 374-1

04-Avril 2004

Norme en vigueur

Intitulé

Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes - Partie 1 : terminologie et exigences de performance -

Description

« La présente Norme européenne spécifie les exigences de performance requises pour les gants destinés à la protection des utilisateurs contre les produits chimiques et/ou les micro-organismes et définit les termes à utiliser. Cette Norme européenne doit être utilisée en association avec l'EN 420. Cette Norme européenne ne spécifie pas les exigences pour la protection contre les risques mécaniques. »

5-EPI

5.6- EPI - Main

Gant de protection chimique

NF EN 374-2
04-Avril 2004
En cours de Révision

Intitulé

Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes - Partie 2 : détermination de la résistance à la pénétration -

Description

« La présente Norme européenne spécifie une méthode d'essai pour la résistance à la pénétration des gants de protection contre les produits chimiques et/ou les micro-organismes. Actuellement, on estime que les gants qui résistent à la pénétration, lorsqu'ils sont essayés selon cette partie de l'EN 374, constituent une barrière efficace contre les risques microbiologiques »

5-EPI

5.6- EPI - Main

Gant de protection chimique

NF EN 374-3

04-Avril 2004

Norme en vigueur

Intitulé

Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes - Partie 3 : détermination de la résistance à la perméation des produits chimiques -

Description

« La présente Norme européenne concerne la détermination de la résistance des matériaux constituant les gants de protection à la perméation par des produits chimiques non gazeux potentiellement dangereux en cas de contact continu. Il convient donc d'insister sur le fait que cet essai ne rend pas compte des conditions susceptibles d'être rencontrées en service, et il est recommandé de n'utiliser les résultats de l'essai, qui ont une valeur essentiellement relative, que pour comparer des matériaux par grandes catégories de temps de passage. »

5-EPI

5.6- EPI - Main

Gant de protection incendie

NF EN 659+A1/IN1

05-Mai 2008

Norme en vigueur

Intitulé

Gants de protection pour sapeurs-pompiers -

Description

« Cette norme spécifie les exigences minimales de performances et les méthodes d'essai requises pour les gants de protection pour sapeurs-pompiers. Cette norme s'applique uniquement aux gants de protection pour sapeurs-pompiers qui protègent les mains lors de la lutte contre l'incendie, y compris les opérations de recherche et de sauvetage. Ces gants ne sont pas destinés pour la manipulation volontaire de produits chimiques liquides, mais fournissent quelque protection contre un contact accidentel avec des produits chimiques. Les gants de protection destinés à être utilisés pour des interventions spéciales de lutte contre le feu sont exclus du domaine d'application de cette norme. »

5-EPI

5.6- EPI - Main

Gant de protection radiologique

NF EN 421

08-Août 2010

Norme en vigueur

Intitulé

Gants de protection contre les rayonnements ionisants et la contamination radioactive -

Description

« La présente norme spécifie les exigences et les méthodes d'essai relatives aux gants de protection contre les rayonnements ionisants et la contamination radioactive. La norme est applicable aux gants offrant une protection pour la main et diverses parties du bras et de l'épaule. Elle s'applique également aux gants destinés à être fixés sur des enceintes de confinement permanent. La présente norme s'applique aussi aux manches intermédiaires utilisées entre un gant et une enceinte de confinement permanent (voir 4.7.2.3). Les exigences de la présente norme ne s'appliquent pas aux gants de protection contre les radiations des rayons X. »

5-EPI

5.6- EPI - Main

Gant de soudeur

NF EN 12477/A1

09-Septembre 2005

Norme en vigueur

Intitulé

Gants de protection pour soudeurs

Description

« Le présent document fait partie d'une série de normes européennes établies par le CEN dans le cadre de l'application de la Directive Européenne sur les Équipements de Protection Individuelle (EPI). Il modifie les exigences applicables aux gants conçus pour la soudure à l'arc. »

5-EPI

5.6- EPI - Main

Gant de tronçonnage

NF EN 381-4

02-Février 2000

Norme en vigueur

Intitulé

**Vêtements de protection pour les utilisateurs de scies à chaîne tenues à la main -
Partie 4 : méthodes d'essai pour les gants de protection contre les scies à chaîne -**

Description

« La présente norme européenne, spécifie l'échantillonnage, le traitement préalable et l'essai des gants destinés à apporter une protection contre les coupures par des scies à chaîne. La méthode de mesure de la surface de protection, l'appareillage et la méthode d'évaluation de la résistance à la coupure, ainsi que l'essai de performance pratique pour mesurer le facteur de préhension décrit dans l'EN 381-7 sont spécifiés. »

5-EPI

5.6- EPI - Main

Gant de tronçonnage

NF EN 381-7

02-Février 2000

Norme en vigueur

Intitulé

**Vêtements de protection pour utilisateurs de scies à chaîne tenues à la main -
Partie 7 : exigences pour les gants de protection contre les scies à chaîne -**

Description

« La présente norme européenne spécifie les exigences applicables aux gants pour la résistance à la coupure par une scie à chaîne lorsqu'elle est évaluée par la méthode d'essai décrite dans l'EN 381-4. Les exigences sont également données pour le marquage et pour le contenu de la notice d'information à fournir par le fabricant, y compris les critères de sélection de gants appropriés et le mode d'emploi. »

5-EPI

5.6- EPI - Main

Gant - Général

ISO 15383

09-Septembre 2001

Norme en vigueur

Intitulé

Gants de protection pour sapeurs-pompiers - Méthodes d'essai en laboratoire et exigences de performance

Description

Aucune

5-EPI

5.6- EPI - Main

Gant isolants

NF EN 60903

05-Mai 2004

En cours de Révision

Intitulé

Travaux sous tension - Gants en matériau isolant

Description

« La présente Norme internationale est applicable: - aux gants et moufles isolants, qu'il convient normalement d'utiliser avec un sur-gant de cuir qui donne la protection mécanique; - aux gants et moufles isolants utilisés sans sur-gants protecteurs. Sauf indication contraire, l'utilisation du seul terme "gant" comprend gant et moufle. Le terme "gants isolants" désigne les gants qui fournissent uniquement une protection électrique. Le terme "gants composites" désigne les gants fournissant une protection mécanique et électrique. »

5-EPI

5.6- EPI - Main

Sur-gants de protection mécanique et thermique (pour gant de protection chimique)

NF EN 388

04-Avril 2004
Norme en vigueur

Intitulé

Gants de protection contre les risques mécaniques -

Description

« Cette Norme européenne indique les exigences, méthodes d'essai, marquage et information à fournir pour les gants de protection en ce qui concerne les agressions mécaniques par abrasion, coupure par tranchage, déchirure et perforation. La présente norme doit seulement être utilisée en combinaison avec l'EN 420. Les méthodes d'essai développées dans la présente norme peuvent s'appliquer aux manchettes qui sont des dispositifs protecteurs séparés du gant ou des vêtements. »

5-EPI

5.6- EPI - Main

Sur-gants de protection mécanique et thermique (pour gant de protection chimique)

NF EN 659+A1/IN1

05-Mai 2008
Norme en vigueur

Intitulé

Gants de protection pour sapeurs-pompiers -

Description

« Cette norme spécifie les exigences minimales de performances et les méthodes d'essai requises pour les gants de protection pour sapeurs-pompiers. Cette norme s'applique uniquement aux gants de protection pour sapeurs-pompiers qui protègent les mains lors de la lutte contre l'incendie, y compris les opérations de recherche et de sauvetage. Ces gants ne sont pas destinés pour la manipulation volontaire de produits chimiques liquides, mais fournissent quelque protection contre un contact accidentel avec des produits chimiques. Les gants de protection destinés à être utilisés pour des interventions spéciales de lutte contre le feu sont exclus du domaine d'application de cette norme. »

5.7- CORPS

5-EPI

5.7- EPI - Corps

Ceinturon d'intervention et longe de maintien au travail

NF EN 358

03-Mars 2000

Norme en vigueur

Intitulé

Équipement de protection individuelle de maintien au travail et de prévention des chutes de hauteur - Ceintures de maintien au travail et de retenue et longes de maintien au travail

Description

« La présente norme européenne s'applique aux ceintures et aux longes destinées au maintien au poste de travail ou à la retenue. Elle spécifie les exigences, les essais, le marquage et les informations que le fabricant doit fournir. »

5-EPI

5.7- EPI - Corps

Déminage

CWA 15756

12-Décembre 2007

Norme en vigueur

Intitulé

Humanitarian Mine Action (HMA) - Personal Protective Equipment (PPE) - Test and Evaluation -

Description

Aucune

5-EPI

5.7- EPI - Corps

Ensemble de protection textile

NF EN 1149-5

03-Mars 2008

Norme en vigueur

Intitulé

Vêtements de protection - Propriétés électrostatiques - Partie 5 : exigences de performance des matériaux et de conception

Description

La présente Norme européenne spécifie les exigences relatives aux matériaux et à la conception des vêtements de protection à dissipation électrostatique utilisés en complément d'un système de mise à la terre dans le but d'empêcher les décharges incendiaires. Ces exigences peuvent se révéler insuffisantes dans les atmosphères inflammables enrichies en oxygène. La présente norme n'est pas applicable à la protection contre les tensions du réseau.

5-EPI

5.7- EPI - Corps

Ensemble de protection textile

NF EN ISO 14116

07-Juillet 2009

Norme en vigueur

Intitulé

Vêtements de protection - Protection contre la chaleur et la flamme - Matériaux, assemblages de matériaux et vêtements à propagation de flamme limitée

Description

« La présente Norme internationale spécifie les exigences de performance relatives aux matériaux, aux assemblages de matériaux et aux vêtements de protection à propagation de flamme limitée afin de réduire le risque qu'un vêtement ne brûle, représentant par là-même un danger en soi. D'autres exigences s'appliquant aux vêtements sont également spécifiées. Les vêtements de protection conformes à la présente Norme internationale sont destinés à protéger les travailleurs contre tout contact occasionnel et de courte durée avec de petites flammes, dans des conditions ne présentant pas de risque thermique significatif et en l'absence d'autres types de chaleur. Lorsqu'une protection contre la chaleur est nécessaire en plus d'une protection contre l'inflammabilité à propagation limitée, des normes telles que l'ISO 11612 sont plus appropriées. Un système de classification est donné pour les matériaux, les assemblages de matériaux et les articles d'habillement soumis à essai conformément à l'ISO 15 »

5-EPI

5.7- EPI - Corps

Ensemble de protection textile

NF EN 469/A1

03-Mars 2007
En cours de Révision

Intitulé

Vêtements de protection pour sapeurs pompiers - Exigences de performance pour les vêtements de protection pour la lutte contre l'incendie

Description

« Le présent document fait partie d'une série de normes européennes établies par le CEN dans le cadre de l'application de la Directive Européenne sur les Équipements de Protection individuelle (EPI). Il modifie les exigences de résistance à la vapeur d'eau (paragraphe 6.12) et la notice d'utilisation du fabricant (paragraphe 8). »

5-EPI

5.7- EPI - Corps

LSPCC

NF EN 12275

06-Juin 2013

Norme en vigueur

Intitulé

Équipement d'alpinisme et d'escalade - Connecteurs - Exigences de sécurité et méthodes d'essai

Description

« La présente Norme européenne prescrit des exigences de sécurité et des méthodes d'essai relatives aux connecteurs utilisés en alpinisme, escalade et activités associées. Ces connecteurs font partie du système de sécurité destiné à protéger le grimpeur contre les chutes de hauteur. »

5-EPI

5.7- EPI - Corps

LSPCC

NF EN 12277

04-Avril 2007

Norme en vigueur

Intitulé

Équipement d'alpinisme et d'escalade - Harnais - Exigences de sécurité et méthodes d'essai

Description

« La présente Norme européenne spécifie les exigences de sécurité et les méthodes d'essai relatives qui s'appliquent aux harnais utilisés en alpinisme et en escalade. Elle s'applique aux harnais complets, aux harnais de petite taille, aux harnais cuissard et aux harnais torse. »

5-EPI

5.7- EPI - Corps

LSPCC

NF EN 12278

07-Juillet 2007

Norme en vigueur

Intitulé

Équipement d'alpinisme et d'escalade - Poulies - Exigences de sécurité et méthodes d'essai

Description

« La présente Norme Européenne spécifie les exigences de sécurité et les méthodes d'essai relatives aux poulies utilisées en alpinisme, y compris en escalade. »

5-EPI

5.7- EPI - Corps

LSPCC

NF EN 1891

08-Août 1998

Norme en vigueur

Intitulé

Équipement de protection individuelle pour la prévention des chutes de hauteur - Cordes tressées gainées à faible coefficient d'allongement

Description

« La présente norme européenne s'applique aux cordes tressées gainées à faible coefficient d'allongement, de 8,5 mm à 16 mm de diamètre, utilisées par des personnes effectuant des accès par corde, tous types de maintien et de retenue au poste de travail compris, ainsi que pour les sauvetages et en spéléologie. Deux types de cordes tressées gainées sont définis : les cordes de type A et les cordes de type B. La présente norme européenne spécifie les exigences, les essais, le marquage ainsi que les informations que le fabricant doit fournir, y compris le mode d'emploi, des cordes tressées gainées à faible coefficient d'allongement de ce type. »

5-EPI

5.7- EPI - Corps

LSPCC

NF EN 341

07-Juillet 2011

Norme en vigueur

Intitulé

Équipement de protection individuelle contre les chutes - Descendeurs pour sauvetage

Description

« La présente Norme européenne prescrit les exigences, les méthodes d'essai, le marquage et les informations à fournir par le fabricant (notice d'information du fabricant) relatifs aux descendeurs, lesquels comprennent les supports d'assurage pour la descente (appelés ci-après supports d'assurage), destinés au sauvetage et à assurer une protection contre les chutes dans un système de sauvetage, qui constitue un système de protection individuelle contre les chutes. La présente Norme européenne ne spécifie aucune exigence concernant les descendeurs qui sont utilisés en alpinisme/en escalade ou avec les systèmes d'accès par corde ou de maintien au poste de travail. »

5-EPI

5.7- EPI - Corps

LSPCC

NF EN 353-1

09-Septembre 2002

En cours de Révision

Intitulé

Équipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur - Partie 1 : anti-chutes mobiles incluant un support d'assurage rigide -

Description

La présente Norme européenne fixe les exigences, les méthodes d'essai, le marquage, la notice d'information du fabricant et l'emballage des anti-chutes mobiles incluant un support d'assurage rigide généralement fixé ou intégré à des échelles ou à des barreaux d'ascension fixés de manière adéquate sur des structures appropriées. Les anti-chutes mobiles conformes à la présente Norme européenne sont des sous-systèmes qui constituent l'un des systèmes d'arrêt des chutes couverts par l'EN 363 lorsqu'ils sont associés à un harnais d'anti-chute spécifié dans l'EN 361 comprenant un point d'accrochage frontal placé de manière appropriée par rapport à l'anti-chute. D'autres types d'anti-chutes sont spécifiés dans l'EN 353-2 ou dans l'EN 360. Les absorbeurs d'énergie sont spécifiés dans l'EN 355.

5-EPI

5.7- EPI - Corps

LSPCC

NF EN 353-2

09-Septembre 2002

Norme en vigueur

Intitulé

Équipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur - Partie 2 : anti chutes mobiles incluant un support d'assurage flexible -

Description

« La présente Norme européenne fixe les exigences, les méthodes d'essai, le marquage, la notice d'information du fabricant et l'emballage des anti-chutes mobiles incluant un support d'assurage flexible qui peut être fixé à un point d'ancrage supérieur. Les anti-chutes mobiles conformes à la présente Norme européenne sont des sous-systèmes qui constituent l'un des systèmes d'arrêt des chutes couverts par l'EN 363. D'autres types d'anti-chutes sont spécifiés dans l'EN 353-1 ou dans l'EN 360. Les absorbeurs d'énergie sont spécifiés dans l'EN 355. »

5-EPI

5.7- EPI - Corps

LSPCC

NF EN 354

10-Octobre 2010

Norme en vigueur

Intitulé

Équipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur – Longes

Description

« La présente Norme européenne spécifie les exigences, les méthodes d'essai, le marquage, la notice d'information du fabricant et l'emballage des longes. Les longes conformes à la présente Norme européenne sont utilisées en tant qu'éléments ou composants de liaison dans les systèmes de protection individuelle contre les chutes (c'est-à-dire les systèmes de retenue, les systèmes de positionnement au poste de travail, les systèmes d'accès au moyen de cordes, les systèmes d'arrêt de chute et les systèmes de sauvetage). »

5-EPI

5.7- EPI - Corps

LSPCC

NF EN 355

09-Septembre 2002

Norme en vigueur

Intitulé

Équipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur - Absorbours d'énergie -

Description

« La présente Norme européenne fixe les exigences, les méthodes d'essai, le marquage, la notice d'information du fabricant et l'emballage des absorbours d'énergie. Les absorbours d'énergie conformes à la présente Norme européenne sont utilisés comme éléments ou composants, soit intégrés dans une longe, un support d'assurance ou un harnais d'anti-chute, soit combinés avec l'un d'entre eux. Les combinaisons d'un absorbours d'énergie et d'une longe sont des sous-systèmes qui constituent l'un des systèmes d'arrêt des chutes couverts par l'EN 363, lorsqu'ils sont associés à un harnais d'anti-chute spécifié dans l'EN 361. Les anti-chutes sont spécifiés dans l'EN 353-1, l'EN 353-2 et l'EN 360. »

5-EPI

5.7- EPI - Corps

LSPCC

NF EN 358

03-Mars 2000

Norme en vigueur

Intitulé

Équipement de protection individuelle de maintien au travail et de prévention des chutes de hauteur - Ceintures de maintien au travail et de retenue et longes de maintien au travail

Description

« La présente norme européenne s'applique aux ceintures et aux longes destinées au maintien au poste de travail ou à la retenue. Elle spécifie les exigences, les essais, le marquage et les informations que le fabricant doit fournir. »

5-EPI

5.7- EPI - Corps

LSPCC

NF EN 361

09-Septembre 2002

Norme en vigueur

Intitulé

Équipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur - Harnais d'anti-chute -

Description

« La présente Norme européenne fixe les exigences, les méthodes d'essai, le marquage, la notice d'information du fabricant et l'emballage des harnais d'anti-chute. D'autres types de dispositif de préhension du corps, spécifiés dans d'autres normes européennes, par exemples, EN 358, EN 813 ou EN 1497, peuvent être incorporés dans le harnais d'anti-chute. Les systèmes d'arrêt des chutes sont spécifiés dans l'EN 363. »

5-EPI

5.7- EPI - Corps

LSPCC

NF EN 362

02-Février 2005

Norme en vigueur

Intitulé

Équipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur – Connecteurs

Description

« La présente Norme européenne spécifie les exigences relatives aux connecteurs, ainsi que les méthodes d'essai, le marquage et la notice d'information du fabricant. Les connecteurs, conformément à la présente norme européenne, sont utilisés avec les protections individuelles contre les chutes comme par exemple, les systèmes d'arrêt des chutes, les systèmes de maintien au poste de travail, les systèmes de retenue et les systèmes de sauvetage. »

5-EPI

5.7- EPI - Corps

LSPCC

NF EN 566

03-Mars 2007

Norme en vigueur

Intitulé

Équipement d'alpinisme et d'escalade - Anneaux - Exigences de sécurité et méthodes d'essai

Description

« La présente Norme européenne spécifie les exigences de sécurité et les méthodes d'essai relatives aux anneaux utilisés en alpinisme et en escalade. »

5-EPI

5.7- EPI - Corps

LSPCC

NF EN 567

05-Mai 2013

Norme en vigueur

Intitulé

Équipement d'alpinisme et d'escalade - Bloqueurs - Exigences de sécurité et méthodes d'essai

Description

« La présente Norme européenne s'applique aux bloqueurs utilisés avec des cordes dynamiques selon l'EN 892 ou une cordelette selon l'EN 564, ainsi que des cordes tressées gainées à faible coefficient d'allongement selon l'EN 1891. »

5-EPI

5.7- EPI - Corps

LSPCC

NF EN 795

09-Septembre 1996

En cours de Révision

Intitulé

Protection contre les chutes de hauteur - Dispositifs d'ancrage - Exigences et essais.

Description

La présente norme européenne spécifie les exigences, les méthodes d'essai, le mode d'emploi et le marquage des dispositifs d'ancrage destinés exclusivement à être utilisés avec des équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur. La présente norme européenne ne s'applique ni aux crochets conçus selon l'EN 517, ni aux passerelles selon l'EN 516, ni aux points d'ancrage fixés faisant partie intégrante de la structure d'origine.

5-EPI

5.7- EPI - Corps

LSPCC

NF EN 813

03-Mars 2000

Norme en vigueur

Intitulé

Équipement de protection individuelle pour la prévention contre les chutes de hauteur - Ceintures à cuissardes

Description

« La présente Norme européenne spécifie les exigences, les méthodes d'essai et le marquage des ceintures à cuissardes à utiliser dans les systèmes de maintien, de retenue au travail et d'accès avec cordes, lorsqu'un point d'accrochage bas est nécessaire. Les informations à fournir par le fabricant sont également incluses. Les ceintures à cuissardes ne sont pas adaptées pour l'arrêt des chutes. »

5-EPI

5.7- EPI - Corps

LSPCC

NF EN 892

11-Novembre 2012

Norme en vigueur

Intitulé

Équipement d'alpinisme et d'escalade - Cordes dynamiques - Exigences de sécurité et méthodes d'essai

Description

« La présente Norme européenne spécifie les exigences de sécurité ainsi que les méthodes d'essai applicables aux cordes dynamiques (cordes à simple, cordes à double et cordes jumelées) tressées avec âme et gaine pour une utilisation en alpinisme et en escalade.

5-EPI

5.7- EPI - Corps

LSPCC

NF EN 958+A1/IN1

01-Janvier 2011

Norme en vigueur

Intitulé

**Équipement d'alpinisme et d'escalade - Absorbeur d'énergie utilisé en Via Ferrata
- Exigences de sécurité et méthodes d'essai**

Description

« La présente Norme européenne spécifie les exigences de sécurité et les méthodes d'essai relatives aux absorbeurs d'énergie utilisés en escalade sur une Via Ferrata. »

5-EPI

5.7- EPI - Corps

plongée

NF EN ISO 12402-2+A1

07-Juillet 2010

Norme en vigueur

Intitulé

Équipements individuels de flottabilité - Partie 2 : gilets de sauvetage, niveau de performance 275 - Exigences de sécurité -

Description

La présente partie de l'ISO 12402 spécifie les exigences de sécurité relatives aux gilets de sauvetage, niveau de performance 275. Elle s'applique aux gilets de sauvetage pour adultes et enfants pour utilisation en haute mer dans les conditions extrêmes.

5-EPI

5.7- EPI - Corps

plongée

NF EN ISO 12402-3+A1

07-Juillet 2010

Norme en vigueur

Intitulé

Équipements individuels de flottabilité - Partie 3 : gilets de sauvetage, niveau de performance 150 - Exigences de sécurité -

Description

La présente partie de l'ISO 12402 spécifie les exigences de sécurité relatives aux gilets de sauvetage, niveau de performance 150. Elle s'applique aux gilets de sauvetage utilisés par les adultes ou les enfants.

5-EPI

5.7- EPI - Corps

plongée

NF EN ISO 12402-4+A1

07-Juillet 2010

Norme en vigueur

Intitulé

Équipements individuels de flottabilité - Partie 4 : gilets de sauvetage, niveau de performance 100 - Exigences de sécurité -

Description

La présente partie de l'ISO 12402 spécifie les exigences de sécurité relatives aux gilets de sauvetage, niveau de performance 100. Elle s'applique aux gilets de sauvetage utilisés par les adultes ou les enfants.

5-EPI

5.7- EPI - Corps

plongée

NF EN ISO 12402-5+A1

07-Juillet 2010

Norme en vigueur

Intitulé

**Équipements individuels de flottabilité - Partie 5 : aides à la flottabilité (niveau 50)
- Exigences de sécurité -**

Description

La présente partie de l'ISO 12402 spécifie les exigences de sécurité relatives aux aides à la flottabilité présentant une flottabilité d'au moins 50 N utilisées en eaux abritées avec une aide ou du secours à proximité, dans des circonstances où des équipements plus encombrants ou présentant une flottabilité supérieure peuvent entraver l'activité de l'utilisateur. Elle s'applique aux aides à la flottabilité utilisées par les adultes ou les enfants.

5-EPI

5.7- EPI - Corps

plongée

NF EN ISO 12402-8+A1

06-Juin 2010
Norme en vigueur

Intitulé

Équipements individuels de flottabilité - Partie 8 : accessoires - Exigences de sécurité et méthodes d'essai -

Description

La présente partie de l'ISO 12402 spécifie les exigences de sécurité et les méthodes d'essai relatives aux accessoires utilisés pour les équipements individuels de flottabilité (EIF).

5-EPI

5.7- EPI - Corps

plongée

NF EN 12628

09-Septembre 1999

Norme en vigueur

Intitulé

Accessoires de plongée - Bouées d'équilibrage et de sauvetage combinées - Exigences fonctionnelles et de sécurité, méthodes d'essai.

Description

Le présent document spécifie des exigences de sécurité fonctionnelles et les méthodes d'essai applicables aux bouées d'équilibrage et de sauvetage combinées.

5-EPI

5.7- EPI - Corps

plongée

NF EN 13138-1

11-Novembre 2008

Norme en vigueur

Intitulé

Aides à la flottabilité pour l'apprentissage de la natation - Partie 1 : exigences de sécurité et méthodes d'essai pour les aides à la flottabilité : dispositifs portés au corps -

Description

La présente Norme européenne fixe les exigences de sécurité s'appliquant à la fabrication, aux performances, à la taille, au marquage et aux informations fournies par le fabricant des aides à la natation conçues pour aider l'utilisateur débutant à évoluer dans l'eau, lorsqu'il apprend à nager ou lorsqu'il apprend un certain mouvement de natation. Elle indique également des méthodes d'essai permettant de vérifier le respect de ces exigences. La présente partie 1 de cette Norme européenne s'applique seulement aux dispositifs qui sont conçus pour être portés, attachés solidement au corps, et qui sont soit doués de flottabilité intrinsèque, soit gonflables. Elle s'applique uniquement aux dispositifs de type B destinés à initier l'utilisateur au domaine des mouvements de nage. Elle ne s'applique pas aux dispositifs de type A ou de type C, aux bouées de natation, aux bouées de sauvetage, aux aides à la flottabilité, aux gilets de sauvetage ou aux jouets aquatiques.

5-EPI

5.7- EPI - Corps

plongée

NF EN 13138-2

12-Décembre 2007

Norme en vigueur

Intitulé

Aides à la flottabilité pour l'apprentissage de la natation - Partie 2 : exigences de sécurité et méthodes d'essai relatives aux dispositifs à tenir -

Description

La présente Norme européenne fixe les exigences de sécurité s'appliquant à la fabrication, à l'efficacité, à la taille et au marquage des aides à la flottabilité pour l'apprentissage de la natation, conçues pour soutenir l'utilisateur et lui permettre d'effectuer des mouvements dans l'eau, lors de ses premiers contacts avec l'eau, lorsqu'il apprend à nager ou lorsqu'il apprend un certain mouvement de natation. Elle préconise également des méthodes d'essai permettant de vérifier le respect de ces prescriptions. La présente Norme européenne, Partie 2, couvre les dispositifs de type C flottants par eux-mêmes ou bien gonflables, qui sont conçus pour assister les mouvements de nage et améliorer des éléments particuliers de la nage. Elle comprend les dispositifs que l'utilisateur tient dans les mains, place sous son corps ou tient entre les jambes. Elle ne s'applique pas aux aides à la flottabilité, aux gilets de sauvetage ou aux jouets aquatiques.

5-EPI

5.7- EPI - Corps

plongée

NF EN 14225-1

09-Septembre 2005

Norme en vigueur

Intitulé

Vêtements de plongée - Partie 1 : combinaisons isothermes - Exigences et méthodes d'essais -

Description

La présente norme européenne spécifie les prescriptions relatives à la construction et aux performances (y compris les prescriptions relatives à la protection thermique) des vêtements isothermes destinés à être portés par les plongeurs dans le cadre d'activités subaquatiques, au cours desquelles l'utilisateur respire sous l'eau. Le marquage, l'étiquetage, les informations à fournir sur le point de vente et la notice d'instructions sont également spécifiés. Des essais réalisés en laboratoire et des essais de performances pratiques sont mentionnés par ailleurs. Les gilets à manches courtes, les pantalons courts, les sous-vêtements et les sur-vêtements ainsi que les accessoires individuels tels que les gants, cagoules et bottillons ne relèvent pas du domaine d'application de la présente norme.

5-EPI

5.7- EPI - Corps

plongée

NF EN 14225-2

09-Septembre 2005

Norme en vigueur

Intitulé

Vêtements de plongée - Partie 2 : combinaisons étanches - Prescriptions et méthodes d'essai -

Description

La présente norme européenne spécifie les prescriptions relatives à la construction et aux performances des vêtements étanches destinés à être portés par les plongeurs dans le cadre d'activités subaquatiques, au cours desquelles l'utilisateur respire sous l'eau. Le marquage, l'étiquetage, les informations à fournir sur le point de vente et la notice d'instructions sont également spécifiés. Des essais réalisés en laboratoire et des essais pratiques de performance sont mentionnés par ailleurs.

5-EPI

5.7- EPI - Corps

plongée

NF EN 14225-3

09-Septembre 2005

Norme en vigueur

Intitulé

Vêtements de plongée - Partie 3 : vêtements avec système de chauffage ou de refroidissement actif (ensembles) - Prescriptions et méthodes d'essai -

Description

Le présent document spécifie les prescriptions relatives à la construction et aux performances des combinaisons avec système de chauffage ou de refroidissement actif destinées à être portées par les plongeurs dans le cadre d'activités subaquatiques, au cours desquelles l'utilisateur respire sous l'eau. Le marquage, l'étiquetage, les informations à fournir sur le point de vente et la notice d'instructions sont également spécifiés. Le présent document s'applique aux vêtements avec système de chauffage ou de refroidissement actif (ensembles) des deux types existants, à savoir les combinaisons étanches et les combinaisons isothermes. Il est uniquement requis que la combinaison satisfasse les prescriptions de la présente partie 3, et non celles des parties 1 ou 2 sauf spécification contraire. Des essais réalisés en laboratoire et des essais de performances pratiques sont mentionnés par ailleurs.

5-EPI

5.7- EPI - Corps

plongée

NF EN 14225-4

09-Septembre 2005

Norme en vigueur

Intitulé

Vêtements de plongée - Partie 4 : vêtements de plongée à pression atmosphérique - Exigences relatives aux facteurs humains et méthodes d'essai -

Description

La présente Norme européenne indique la performance du point de vue des facteurs humains des vêtements à pression atmosphérique qui permettent au plongeur de pouvoir se servir de bras et jambes articulés et de mener des activités en plongée tout en continuant à respirer. Le marquage, l'étiquetage, les informations sont à fournir sur le point de vente, ainsi qu'une notice d'utilisation. Elle précise aussi des essais réalisés en laboratoire et des essais pratiques de performance.

5-EPI

5.7- EPI - Corps

plongée

NF EN 14931

08-Août 2006

Norme en vigueur

Intitulé

Chambres hyperbares à occupation humaine - Chambres hyperbares multi-places à usage thérapeutique - Performances, exigences de sécurité et essais

Description

La présente Norme européenne s'applique aux performances et aux prescriptions de sécurité ainsi qu'aux méthodes d'essai associées pour les chambres hyperbares multi-places conçues pour des pressions supérieures à la pression atmosphérique ambiante et employées dans des installations médicales à des fins thérapeutiques, désignées ci-après par chambres hyperbares.

5-EPI

5.7- EPI - Corps

plongée

NF EN 1809

01-Janvier 1998
En cours de Révision

Intitulé

Accessoires de plongée - Bouées d'équilibrage - Exigences fonctionnelles et de sécurité, méthodes d'essai.

Description

La présente norme fixe des exigences fonctionnelles, des exigences de sécurité et des méthodes d'essai s'appliquant aux bouées d'équilibrage de type gonflable destinées à permettre aux plongeurs de contrôler la flottabilité. La présente norme ne s'applique pas aux autres sortes d'équipements individuels, comme les gilets de sauvetage et les dispositifs individuels de flottabilité ou de sauvetage, incluant les dispositifs combinés de flottabilité et de sauvetage.

5-EPI

5.7- EPI - Corps

Tablier de soudage

NF EN ISO 11611

04-Avril 2008

Norme en vigueur

Intitulé

Vêtements de protection utilisés pendant le soudage et les techniques connexes -

Description

« La présente Norme internationale spécifie les exigences essentielles de sécurité minimales et les méthodes d'essai des vêtements de protection, comprenant les cagoules, les tabliers, les manches et les guêtres, destinés à protéger le corps y compris la tête (cagoules) et les pieds (guêtres) et qui doivent être portés durant des opérations de soudage et autres procédés techniques ayant des risques comparables. Pour la protection de la tête et des pieds, elle s'applique seulement pour les cagoules et les guêtres. Elle ne couvre pas les exigences pour la protection de la main. Ce type de vêtement de protection est destiné à protéger celui qui le porte contre les projections (petites projections de métal en fusion), contre le contact de courte durée avec une flamme, contre la chaleur radiante provenant de l'arc et à fournir un certain degré d'isolation électrique en cas de contact accidentel avec un conducteur électrique à un voltage supérieur à approximativement 100 V en courant continu dans des conditions normales de soudage. La sueur, les salissures ou d'autres polluants peuvent affecter le niveau de protection apporté contre un contact accidentel avec un conducteur électrique à ces voltages. Elle spécifie deux classes avec des exigences de performance, la Classe 1 étant la plus faible et la Classe 2 la plus élevée. - La Classe 1 est la protection contre des risques faibles lors de techniques de soudage et les situations provoquant le moins de projections et une chaleur radiante faible. - La Classe 2 est la protection contre des risques plus importants lors de techniques de soudage et les situations provoquant plus de projections et une chaleur radiante plus élevée. Des détails sont donnés dans le Tableau 1 et dans l'Annexe B. Pour une protection complète adéquate contre les risques rencontrés par les soudeurs, il convient que des EPI couverts par d'autres normes soient portés en complément afin de protéger la tête, le visage, les mains et les pieds. »

5-EPI

5.7- EPI - Corps

Tenue d'approche

NF EN 1486

12-Décembre 2007

Norme en vigueur

Intitulé

Vêtements de protection pour sapeurs-pompiers - Méthodes d'essai et exigences relatives aux vêtements réfléchissants pour opérations spéciales de lutte contre l'incendie

Description

« La présente Norme précise les exigences pour la protection du corps entier y compris la tête, les mains et les pieds. Toutefois, le vêtement pour la tête et les pieds, conformément à la présente Norme, peut également fournir une protection suffisante quand il est porté avec un EPI de base spécifié dans les normes appropriées comme indiqué dans les paragraphes 4.2 et 4.4 de la présente Norme. La présente Norme précise des méthodes d'essai et les exigences de performance minimales applicables aux vêtements de protection réfléchissants utilisés dans le cadre d'opérations spéciales de lutte contre l'incendie. Ce vêtement assure une protection contre les flammes fugaces et la chaleur radiante intense et est prévu pour être porté uniquement pendant de courtes périodes afin de permettre au sapeur-pompier de pénétrer dans des zones où se déroulent des opérations spéciales à haut risque de lutte contre l'incendie ou des opérations de sauvetage nécessitant également le port d'un appareil respiratoires. »

5-EPI

5.7- EPI - Corps

Tenue d'interventions

NF EN ISO 11612

05-Mai 2009

Norme en vigueur

Intitulé

Vêtements de protection - Vêtements de protection contre la chaleur et les flammes

Description

« La présente Norme internationale spécifie les exigences de performance relatives aux articles d'habillement fabriqués avec des matériaux souples, conçus pour protéger le corps humain, sauf les mains, contre la chaleur et/ou la flamme. Pour la protection de la tête et des pieds, les seuls articles d'habillement de protection relevant du domaine d'application de la présente Norme internationale sont les guêtres, les cagoules et les couvre-chaussures. Toutefois, en ce qui concerne les cagoules, aucune exigence n'est donnée pour les visières et les appareils respiratoires. Les exigences de performance fournies dans la présente Norme internationale sont applicables aux articles d'habillement qui pourraient être portés pour un large éventail d'utilisations finales, où il existe un besoin de vêtements offrant des propriétés de propagation de flamme limitée et où le porteur peut être exposé à une chaleur émise par rayonnement, par convection ou par contact ou à des projections/éclaboussures de métal en fusion. La présente Norme internationale ne s'applique pas aux vêtements de protection spécifiés par d'autres Normes internationales, tels que ceux pour la lutte contre l'incendie pour feux de structure ou ceux utilisés dans les activités de soudage et techniques connexes. »

5-EPI

5.7- EPI - Corps

Tenue d'interventions

NF EN 15614

09-Septembre 2007

En cours de Révision

Intitulé

Vêtements de protection pour sapeurs- pompiers - Méthodes d'essai de laboratoire et exigences de performance pour vêtements portés pendant la lutte contre les feux d'espaces naturels

Description

« La présente Norme européenne spécifie les méthodes d'essai et les exigences de performances minimales relatives aux vêtements de protection destinés à protéger le corps de l'utilisateur, à l'exception de la tête, des mains et des pieds, et à être portés pendant la lutte contre les feux d'espaces naturels et les activités connexes. Ces vêtements ne sont pas destinés à protéger les sapeurs-pompiers piégés par le feu. La présente norme européenne traite de la conception générale des articles d'habillement, du niveau de performances minimal des matériaux constitutifs et des méthodes d'essai utilisées pour déterminer ces niveaux. La présente norme européenne ne s'applique pas aux vêtements destinés à être utilisés dans les situations à risques qui se rencontrent dans la lutte contre les feux de structures (EN 469 et ISO 11613) ou dans les situations où un niveau élevé de rayonnement infrarouge est prévisible (EN 1486). »

5-EPI

5.7- EPI - Corps

Tenue de protection chimique et/ou biologique

NF EN 13034+A1

10-Octobre 2009

Norme en vigueur

Intitulé

Vêtements de protection contre les produits chimiques liquides - Exigences relatives aux vêtements de protection chimique offrant une protection limitée contre les produits chimiques liquides (Équipement de type 6 et Type PB [6])

Description

« La présente Norme européenne spécifie les exigences minimales relatives aux vêtements de protection chimique à usage limité ou réutilisables offrant une protection limitée. Les vêtements de protection chimique à usage limité sont conçus pour être utilisés en cas d'exposition probable à de légères pulvérisations, aux aérosols liquides ou à basse pression, de légères éclaboussures, contre lesquels une barrière totale contre la perméation des liquides (au niveau moléculaire) n'est pas nécessaire. La présente norme européenne couvre à la fois les combinaisons de protection chimique (Type 6) et les articles ne couvrant qu'une partie du corps (Type PB). Les combinaisons de protection (Type 6) couvrent et protègent au moins le tronc et les membres, comme par exemple les combinaisons une pièce ou deux-pièces, avec ou sans capuche, bottes ou sur-bottes. La présente Norme européenne spécifie les exigences minimales pour les jonctions entre les différentes parties des combinaisons de Type 6 par la réalisation d'un essai au brouillard réduit sur la combinaison complète utilisant une variante de IV EN ISO 17491-4 A1 , comme décrit en 5.2. Les vêtements de protection couvrant partiellement le corps et offrant une performance limitée similaire (Type PB), couvrent et protègent des parties spécifiques du corps, comme par exemple vestes, tabliers, manches, etc. Ils ne doivent pas être soumis à l'essai de la combinaison complète. »

5-EPI

5.7- EPI - Corps

Tenue de protection chimique et/ou biologique

NF EN ISO 13982-1+A1

03-Mars 2011

Norme en vigueur

Intitulé

Vêtements de protection à utiliser contre les particules solides - Partie 1 : exigences de performance des vêtements de protection contre les produits chimiques offrant une protection au corps entier contre les particules solides transportées par l'air (vêtements de type 5)- Amendement 1 -

Description

Le présent document fait partie d'une série de normes européennes établies par le CEN dans le cadre de l'application de la Directive Européenne sur les Équipements de Protection Individuelle (EPI). Il spécifie les exigences minimales pour les vêtements de protection chimique résistant à la pénétration de particules solides en suspension dans l'air (Type 5). Ces vêtements protègent tout le corps. Les exigences en ce qui concerne les parties composantes, comme les cagoules, les gants les bottes, les oculaires ou les équipements de protection respiratoire sont spécifiés dans d'autres Normes Européennes.

5-EPI

5.7- EPI - Corps

Tenue de protection chimique et/ou biologique

NF EN 14126

12-Décembre 2004

Norme en vigueur

Intitulé

Vêtements de protection - Exigences de performances et méthodes d'essai pour les vêtements de protection contre les agents infectieux

Description

« La présente Norme européenne spécifie les exigences et les méthodes d'essai concernant les vêtements de protection réutilisables et à usage limité assurant une protection contre les agents infectieux. Les vêtements portés par les équipes chirurgicales ou les champs opératoires recouvrant les patients destinés à prévenir toute contamination croisée lors d'interventions chirurgicales ne sont pas traités dans le domaine d'application de la présente norme. »

5-EPI

5.7- EPI - Corps

Tenue de protection chimique et/ou biologique

NF EN 14605+A1/IN1

08-Août 2009

Norme en vigueur

Intitulé

Vêtements de protection contre les produits chimiques liquides - Exigences de performances relatives aux vêtements dont les éléments de liaison sont étanches aux liquides (Type 3) ou aux pulvérisations (Type 4), y compris les articles d'habillement protégeant seulement certaines parties du corps (Types PB (3) et PB (4))

Description

« La présente Norme européenne spécifie les exigences minimales demandées aux types suivants de vêtements de protection chimique à usage limité ou réutilisables : vêtements protégeant tout le corps dotés de liaisons étanches aux liquides entre les différentes parties du vêtement (Type 3 : vêtements étanches aux liquides) et, s'il y a lieu, de liaisons étanches aux liquides entre le vêtement et les éléments constitutifs tels que cagoules, gants, bottes, oculaires ou appareils de protection respiratoire, susceptibles d'être spécifiés dans d'autres Normes européennes, comme par exemple les combinaisons une pièce ou deux pièces, avec ou sans cagoule ou oculaire, avec ou sans bottes intégrées ou sur-bottes, avec ou sans gants ; vêtements protégeant tout le corps dotés de liaisons étanches aux brouillards entre les différentes parties du vêtement (Type 4 : vêtements étanches aux brouillards) et, s'il y a lieu, de liaisons étanches aux brouillards entre le vêtement et les éléments constitutifs tels que cagoules, gants, bottes, oculaires ou appareils de protection respiratoire, susceptibles d'être spécifiés dans d'autres Normes européennes, comme par exemple les combinaisons une pièce ou deux pièces, avec ou sans cagoule ou oculaire, avec ou sans bottes intégrées ou sur-bottes, avec ou sans gants ; vêtements protégeant certaines parties du corps contre la perméation de produits chimiques, des liquides, par exemple blouses de laboratoires, vestes, pantalons, tabliers, manches, cagoules (sans arrivée d'air), etc. Ces vêtements laissant une partie du corps sans protection, la présente norme spécifie uniquement les exigences de performance relatives au matériau du vêtement et aux coutures. »

5-EPI

5.7- EPI - Corps

Tenue de protection chimique et/ou biologique

NF EN 16574

06-Juin 2013

Projet

Intitulé

Vêtements de protection - Protection contre les produits chimiques liquides - Exigences de performance pour les vêtements de protection contre les produits chimiques avec liaisons étanches aux liquides entre les différentes parties du vêtement, destinés aux équipes d'urgence (équipement de type 3-ET)

Description

Aucune

5-EPI

5.7- EPI - Corps

Tenue de protection chimique et/ou biologique

NF EN 943-1

07-Juillet 2003

En cours de Révision

Intitulé

Vêtements de protection contre les produits chimiques liquides et gazeux, y compris les aérosols liquides et les particules solides - "Partie 1 : exigences de performance des combinaisons de protection chimique ventilées et non ventilées ""étanches aux gaz"" (Type 1) et ""non étanches aux gaz"" (Type 2)" -

Description

« La présente Norme européenne spécifie les exigences minimales, les méthodes d'essai, le marquage ainsi que la notice d'information du fabricant relatifs aux combinaisons de protection chimique ventilées et non-ventilées, à utilisation limitée et réutilisables, y compris les éléments tels que les gants et les bottes qui peuvent être spécifiés ailleurs. Type 1 - Combinaison de protection chimique "étanche aux gaz" Type 1 a - Combinaison de protection chimique, "étanche aux gaz", à alimentation en air respirable indépendante de l'atmosphère ambiante, par exemple un appareil de protection respiratoire isolant autonome à circuit ouvert, à air comprimé, porté à l'intérieur de la combinaison de protection chimique. Type 1 b - Combinaison de protection chimique, "étanche aux gaz", à alimentation en air respirable, par exemple un appareil de protection respiratoire isolant autonome à circuit ouvert, à air comprimé, porté à l'extérieur de la combinaison de protection chimique. Type 1 c - Combinaison de protection chimique, "étanche aux gaz", à air respirable à pression positive, à adduction d'air par exemple. Type 2 - Combinaison de protection chimique, "non étanche aux gaz" Combinaison de protection chimique, "non étanche aux gaz", à air respirable assurant une pression positive. Voir à l'annexe A les spécifications relatives à l'essai de fuite vers l'intérieur. Voir à l'annexe B les spécifications relatives aux méthodes d'essai et à la classification de performance des matériaux, coutures, jonctions et assemblages. Voir à l'annexe C les spécifications relatives au papier de verre et tissu de verre. »

5-EPI

5.7- EPI - Corps

Tenue de protection chimique et/ou biologique

NF EN 943-2

09-Septembre 2002

Norme en vigueur

Intitulé

Vêtements de protection contre les produits chimiques liquides et gazeux, y compris les aérosols liquides et les particules solides - Partie 2 : exigences de performance des combinaisons de protection chimique étanches aux gaz (Type 1) destinées aux équipes de secours (ET) -

Description

« La présente Norme européenne spécifie les exigences minimales auxquelles doivent satisfaire les combinaisons de protection chimique pour utilisation par des équipes de secours (ET), y compris des éléments constitutifs tels que gants et bottes qui peuvent être spécifiés dans d'autres normes. »

5-EPI

5.7- EPI - Corps

Tenue de protection radiologique

NF EN 1073-2

09-Septembre 2002

Norme en vigueur

Intitulé

Vêtements de protection contre la contamination radioactive - Partie 2 : exigences et méthodes d'essai des vêtements de protection non ventilés contre la contamination radioactive sous forme de particules -

Description

« La présente Norme européenne précise les exigences et méthodes d'essai des vêtements de protection non ventilés protégeant le porteur contre la contamination radioactive sous forme de particules. Les vêtements de ce type sont conçus pour protéger uniquement le corps, les bras et les jambes du porteur, mais ils peuvent être utilisés avec des accessoires qui protègent d'autres parties du corps du porteur (par exemple, des bottes, des gants, appareil de protection respiratoire - APR). Les méthodes de protection concernant ces autres parties sont prescrites dans d'autres normes européennes. La présente Norme européenne ne s'applique pas à la protection contre les rayonnements ionisants ni à la protection des patients contre la contamination due à des substances radioactives résultant de diagnostics et/ou de traitements médicaux. »

5-EPI

5.7- EPI - Corps

tenue de secours techniques

NF EN 16689

01-Janvier 2014

Projet

Intitulé

Vêtements de protection pour les sapeurs-pompiers chargés des interventions de secours techniques -

Description

Aucune

5-EPI

5.7- EPI - Corps

Vêtement de protection intempéries

NF EN 14058

12-Décembre 2004

Norme en vigueur

Intitulé

Vêtements de protection - Articles d'habillement de protection contre les climats frais

Description

« La présente Norme européenne spécifie les exigences et les méthodes d'essai de performance des articles d'habillement simples pour la protection du corps contre les environnements modérément froids. Elle ne comprend pas d'exigences spécifiques aux couvre-chefs, chaussures ou gants pour la prévention des refroidissements locaux. »

5-EPI

5.7- EPI - Corps

Vêtement de protection intempéries

NF EN 343+A1/IN1

12-Décembre 2007

Norme en vigueur

Intitulé

Vêtements de protection - Protection contre la pluie

Description

« La présente Norme européenne spécifie les exigences et les méthodes d'essai applicables aux matériaux et aux coutures des vêtements de protection contre les intempéries (par exemple précipitations sous forme de pluie ou neige), brouillard et humidité du sol. L'essai de résistance à la pluie d'articles de vêtements prêts à porter est exclu de cette norme car une méthode d'essai séparée pour une telle propriété est actuellement en cours de préparation. »

5.8- PIEDS

5-EPI

5.8- EPI - Pieds

Chaussures de bûcheronnage

NF EN 381-3

06-Juin 1996
Norme en vigueur

Intitulé

**Vêtements de protection pour utilisateurs de scies à chaîne tenues à la main -
Partie 3 : méthodes d'essai des chaussures.**

Description

« La présente norme spécifie les méthodes à utiliser pour évaluer la résistance des chaussures aux coupures dues aux scies à chaîne tenues à la main. Les méthodes concernant les autres formes de protection du pied et de la jambe contre les coupures dues aux scies à chaîne tenues à la main, par exemple les guêtres, feront l'objet d'autres normes. La présente norme ne traite que des chaussures à protection intégrée. »

5-EPI

5.8- EPI - Pieds

Chaussures isolantes

NF EN ISO 20345

02-Février 2012

Norme en vigueur

Intitulé

Équipement de protection individuelle - Chaussures de sécurité

Description

« La présente Norme internationale spécifie des exigences fondamentales et additionnelles (optionnelles) relatives aux chaussures de sécurité d'usage général. Elle inclut, par exemple, les risques mécaniques, la résistance au glissement, les risques thermiques et le comportement ergonomique. Les risques particuliers sont couverts par des normes complémentaires relatives au travail, par exemple chaussures pour pompiers, chaussures isolantes électriquement, chaussures résistantes aux coupures de scies à chaîne, protection contre les produits chimiques ou les projections de métal fondu, chaussures pour motocyclistes. »

5-EPI

5.8- EPI - Pieds

Chaussures pour pompiers

NF EN 15090

04-Avril 2012

Norme en vigueur

Intitulé

Chaussures pour pompiers -

Description

« La présente Norme européenne fixe les exigences minimales et les méthodes d'essai permettant de déterminer les performances de trois types de chaussures destinées aux pompiers (voir 4.3), dans le cadre de l'extinction d'un feu, d'opérations générales de sauvetage, de la lutte contre les incendies et de situations d'urgence en présence de matériaux dangereux. La présente Norme européenne ne traite pas des équipements de protection individuelle spéciaux utilisés dans les situations à niveau de risque élevé (par exemple, dans les conditions décrites dans l'ISO 15538). »

5.9- OUIË

5-EPI

5.9- EPI - Ouïe

Bouchons antibruit

NF EN 352-2

02-Février 2003

Norme en vigueur

Intitulé

Protecteurs individuels contre le bruit - Exigences générales - Partie 2 : bouchons d'oreille

Description

« La présente partie de la norme établit les exigences en matière de construction, de conception, de performances et de marquage des bouchons d'oreille ainsi que les informations destinées à l'utilisateur. Elle impose en particulier une déclaration de l'affaiblissement acoustique des bouchons d'oreille, mesuré conformément à l'EN 24869-1. Les aspects ergonomiques sont abordés en tenant compte de l'interaction entre la personne qui porte les bouchons, l'appareil et, quand cela est possible, l'environnement de travail dans le lequel l'appareil est susceptible d'être utilisé (voir l'annexe ZA et l'EN 458). »

5-EPI

5.9- EPI - Ouïe

Casque de bûcheronnage

NF EN 352-3

02-Février 2003

Norme en vigueur

Intitulé

Protecteurs individuels contre le bruit - Exigences générales - Partie 3 : serre tête montés sur casque de protection pour l'industrie

Description

« La présente partie de la norme spécifie les exigences en matière de construction, de conception, de performances et de marquage des serre-tête montés sur casque de sécurité industriel conforme à l'EN 397 ainsi que les informations destinées à l'utilisateur. Elle prescrit en particulier une déclaration de l'affaiblissement acoustique des serre-tête montés sur casque, mesuré conformément à l'EN 24869-1. Du fait qu'un même modèle de serre-tête peut être monté sur différents modèles ou tailles de casques de sécurité industriel, la présente partie de la norme définit une série d'exigences physiques et acoustiques fonction du modèle ou de la taille de casque sur lequel le serre-tête est monté. Les exigences s'appliquent en totalité à la combinaison de base, c'est-à-dire aux serre-tête montés sur l'un des modèles ou l'une des tailles de casque spécifiés, et en partie seulement à la combinaison supplémentaire, c'est-à-dire aux serre-tête du même modèle mais montés sur des casques de modèle ou de taille autre que ceux qui sont spécifiés. Il est exigé de mettre à disposition les informations sur la gamme de casques testés avec les serre-tête, et dont les combinaisons satisfont à la présente norme. Les aspects ergonomiques sont abordés en tenant compte de l'interaction entre la personne qui porte les serre-tête, l'appareil et, quand cela est possible, l'environnement de travail dans le lequel l'appareil est susceptible d'être utilisé (voir l'annexe ZA et l'EN 458). »

5-EPI

5.9- EPI - Ouïe

Général

NF EN 458

03-Mars 2005

En cours de Révision

Intitulé

Protecteurs individuels contre le bruit - Recommandations relatives à la sélection, à l'utilisation, aux précautions d'emploi et à l'entretien - Document guide

Description

Le présent document fournit des recommandations relatives à la sélection, à l'utilisation, aux précautions d'emploi et à l'entretien des protecteurs individuels contre le bruit.
